PUBLIÉE SUR LE *WASHINGTON TIMES*

UNE CONTRIBUTION QUALIFIE DE "COURAGEUSES" LES ACTIONS DE TEBBOUNE

Page 2

POUR UN PRIX RELATIVEMENT FAIBLE

L'ALGÉRIE ACHÈTE AU MOINS 480.000 TONNES DE BLÉ

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 3996 | Jeudi 14 mai 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

186 NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS ET 7 AUTRES DÉCÈS

Page 16

CORONAVIRUS, CORRUPTION, RÉVISION DE LA CONSTITUTION…

LES EXPLICATIONS DU PORTE-PAROLE DE LA PRÉSIDENCE

Le Porte-parole de la présidence de la République, Belaïd Mohand-Oussaïd, a révélé hier lors d'une conférence de presse, que le montant des dons récoltés dans le cadre de la lutte contre le coronavirus Covid-19 s'élevait, à 3 milliards, soit l'équivalent de 1,9 million de dollars…

Page 2

PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE

NOUVELLE HAUSSE DES PRIX DES CARBURANTS

Page 3

LE CONSUL DU MAROC À ORAN QUALIFIE L'ALGÉRIE DE "PAYS ENNEMI"

ÉNIÈME PROVOCATION DU MAKHZEN

Page 2

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

VERS LE PORT DU MASQUE GÉNÉRALISÉ

Page 4

PUBLIÉE SUR LE WASHINGTON TIMES

Une contribution qualifie de "courageuses" les actions de Tebboune

Une contribution publiée sur le journal conservateur américain *Washington Times* a qualifié de "*courageuses et pleines de bon sens*" les réformes économiques et constitutionnelles engagées par le président de la République Abdelmadjid Tebboune, estimant qu'elles devraient aider l'Algérie à surmonter la crise économique et à en sortir "*plus forte qu'avant*" qu'elle ne commence.

Signée par David Keene, la contribution chante les louanges des réalisations du gouvernement présidé par le président de la République Abdelmadjid Tebboune, estimant que ce "*dernier se révèle être un leader dur et capable qui, contrairement à beaucoup d'autres, se rend compte qu'il est dangereux d'accumuler des dettes qui devront être remboursées par des générations encore à naître*".

"*[Le président de la République Abdelmadjid Tebboune] et son pays sont fièrement indépendants et ont toujours résisté à emprunter de l'argent pour vivre au-dessus de leurs moyens*", affirme M. Keene, ajoutant que le président de la République Abdelmadjid Tebboune, également ministre de la Défense nationale, a réduit la semaine dernière de moitié le budget du gouvernement pour "*éviter d'hypothéquer l'avenir de la nation à d'autres nations et a demandé à une commission constitutionnelle d'adopter une mesure qui imposera une limite de deux mandats à la présidence et au Parlement*".

"*Combien d'autres dirigeants nationaux auront le courage de subir les critiques à court terme que le président Tebboune devra affronter pour garantir que son pays ne sera pas en mesure de payer ses dettes à la fin de la pandémie ?*", s'interroge David Keene, également ancien président de la National rifle association (NRA), le lobby des armes aux États-Unis.

"*Le plus grand défi du gouvernement du Président Tebboune depuis son élection a été de renforcer la confiance du public envers le gouvernement. Il était en train de réformer la structure fiscale et réglementaire du pays pour créer des emplois et atténuer la forte dépendance de l'Algérie à l'égard du pétrole et du gaz lorsque la pandémie a frappé et l'a forcé à reporter une grande partie de ce qu'il voulait accomplir*", ajoute David Keene.

"*Bien que les critiques aient prédit que l'élection présidentielle retardée du pays se révélerait chaotique et résoudrait peu, ils avaient tort. Abdelmadjid Tebboune a été élu avec 54% des voix lors de ce que les observateurs ont convenu qu'il s'agissait d'une élection libre et équitable comprenant au moins l'un des critiques les plus virulents du gouvernement*", estime par ailleurs le contributeur.

"*Il semble que le Président Tebboune soit engagé à suivre une voie qui pourrait faire de l'Algérie un exemple moderne de la manière de surmonter une crise et d'en sortir plus forte que lorsqu'elle a commencé*", conclut la contribution dithyrambique.

C.A.

CORONAVIRUS, RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Les explications du porte-parole de la Présidence

Le porte-parole de la Présidence de la République, Belaïd Mohand-Oussaïd, a révélé hier lors d'une conférence de presse, que le montant des dons récoltés dans le cadre de la lutte contre le coronavirus Covid-19 s'élevait, à 3 milliards, soit l'équivalent de 1,9 million de dollars.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Il a précisé que ce montant sera distribué aux personnes touchées par la pandémie, sur la base de critères transparents fixés par un comité qui sera présidé par le Premier ministre. Le même responsable a souligné que la tendance mondiale indique une baisse de l'épidémie et en Algérie, il y a une baisse des cas. Cependant, toute négligence pourrait anéantir tous les efforts de lutte contre l'épidémie, a-t-il prévenu. Il a rappelé que "*le prolongement du confinement de 15 jours supplémentaires, y compris les jours de l'Aïd, expliquant qu'il s'agissait d'une mesure préventive qui dépend du comportement du citoyen et nous avons observé des comportements négatifs*".

Le porte-parole de la présidence de la République a révélé que "*le nombre de bénéficiaires de l'allocation de solidarité d'un montant de 10.000 dinars, qui sera octroyé aux familles nécessiteuses et celles touchées par les mesures de prévention et de lutte contre l'épidémie du coronavirus, a atteint 300.000 personnes*".

Projet de révision de la Constitution

Abordant la révision de la Constitution, M. Belaïd a indiqué que "*la présentation de l'avant-projet de révision de la Constitution est venue en réponse à l'insistance répétée de certains acteurs politiques et représentants de la société civile, en dépit de l'impossibilité de tenir des réunions publiques du fait de la propagation de la pandémie du coronavirus*".

Il a souligné que "*le seul but de la présentation de ce projet est de mettre à profit la période de confinement pour prendre connaissance des modifications proposées et les débattre sereinement et profondément via les divers médias ou en visioconférence*". "*L'objectif est que l'Algérie ait une Constitution consensuelle la préservant de tomber dans l'autoritarisme et de vivre des crises à chaque fois qu'il y a un dysfonctionnement à la tête du pouvoir*", a-t-il ajouté.

Le même responsable a indiqué que cette démarche "*s'inscrit dans le cadre des revendications populaires pour un changement radicale du mode et pratiques de gouvernance à tous les niveaux et la restauration de l'autorité de l'État à travers la moralisation de la vie publique, la lutte contre la corruption et la prévalence de la compétence sur l'allégeance au service de l'intérêt général*".

Il a affirmé, lors de la conférence de presse que toutes les propositions mentionnées dans le projet d'amendement de la constitution font l'objet de discussions et d'un dialogue entre les partis politiques, la société civile et les personnalités nationales. Il a indiqué, à ce propos, que "*le projet n'est rien d'autre qu'un amendement complet et profond de la constitution, qui est non seulement la base de la discussion, mais aussi une méthodologie de travail, afin que la discussion ne parte pas d'un vide*".

Il a indiqué qu'il "*existe une commission spécialisée au niveau présidentiel chargée de rassembler les propositions et de suivre le contenu du débat et de la discussion au niveau des chaînes de télévision pour développer les idées de base qui tournent autour du projet d'amendement de la constitution, précisant que la mouture sera mise en ligne la semaine prochaine*".

R. R.

RÉCUPÉRATION DES FONDS DÉTOURNÉS VERS L'ÉTRANGER

Pas avant le jugement définitif des accusés

Le ministre conseiller à la Communication, porte-parole officiel de la présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd, a affirmé hier à Alger que "*la restitution des fonds détournés se fera une fois les jugements à l'encontre des accusés rendus*".

"*Les fonds pillés seront récupérés, avec l'aide d'Allah, une fois les jugements définitifs à l'encontre des accusés seront rendus*", a indiqué M. Belaïd qui répondait à une question sur la restitution des fonds détournés, lors d'une conférence de presse tenue au siège de la présidence de la République. "*Nous attendons le prononcé des jugements définitifs à l'encontre des individus (concernés). Des mécanismes de restitution des fonds pillés pourront, alors, être déclenchés*", a ajouté le porte-parole officiel de la présidence de la République qui précise, toutefois, que cette opération "*est soumise à des procédures internationales qui ne sont pas simples*".

R. R.

LE CONSUL DU MAROC À ORAN QUALIFIE L'ALGÉRIE DE "PAYS ENNEMI

Nouvelle provocation

Le consul du Maroc à Oran a tenu des propos ahurissants à l'égard de l'Algérie en la qualifiant "*de pays ennemi*". Devant des ressortissants marocains venus exprimer leur mécontentement en raison du retard pris dans leur rapatriement, le consul s'est lâché. "*Nous sommes dans un pays ennemi, je vous le dis franchement*", a lancé le diplomate visiblement à court d'argument à donner à ses interlocuteurs, comme on le voit sur cette vidéo qui circule sur les réseaux sociaux. Le grave dérapage du consul du Maroc à Oran illustre l'état d'esprit des responsables politiques du royaume à l'égard de l'Algérie. "*Ce sont des propos graves, irresponsables et inacceptables*", a réagi une source diplomatique algérienne à *TSA*. Les relations algéro-marocaines se sont nettement dégradées ces derniers jours et le Maroc a repris ses attaques directes contre l'Algérie. Début mai, dans un discours prononcé au sommet du groupe de contact du Mouvement des non-alignés (NAM), le ministre marocain des Affaires étrangères avait accusé l'Algérie, sans la nommer, d'"*alimenter le séparatisme*". Notre source ajoute : "*Sa mission en tant qu'officiel exerçant en Algérie est de contribuer au renforcement des relations d'amitié avec le pays accréditaire conformément à l'esprit et à la lettre de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques*".

R. N.

VENTE DE FIOUL FRELATÉ PAR SONATRACH AU LIBAN

Un "dossier libano-libanais", selon Mohamed Saïd

Le ministre conseiller à la Communication, porte-parole officiel de la présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd, a affirmé, hier à Alger, que l'affaire relative à la transaction commerciale d'une filiale du Groupe Sonatrach au Liban était un "*dossier libano-libanais*".

Lors d'une conférence de presse, M. Belaïd a précisé en réponse à une question concernant cette affaire, qu'il s'agit "*en premier lieu d'un dossier libano-libanais*", ajoutant que "*la justice algérienne se chargera du volet concernant l'Algérie*".

M. Belaïd a fait savoir, à ce propos, que "*le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a instruit le ministre de la Justice d'ouvrir une enquête sur cette affaire et elle est en cours*".

Soulignant que "*ce qui est certain, c'est que l'Algérie en tant qu'État n'est pas impliquée dans de tels actes*", qui concerneraient des individus", assurant que "*la Justice suivra son cours et dévoilera la vérité.*

PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE

Nouvelle hausse des prix des carburants

Le projet de loi de finances complémentaire, endossé la semaine dernière par le Conseil des ministres, contient, parmi les mesures proposées pour renflouer les caisses de l'État, une augmentation sensible des prix des carburants.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Selon la mesure proposée, les prix de l'essence augmenteront de 3 dinars le litre, soit 41,94 dinars pour l'essence normal, au lieu de 38,94, actuellement et 44,97 DA pour le super au lieu de 41,97. Le gas-oil, qui est actuellement de 23,06 DA le litre passera à 28,06 DA, soit une augmentation de 5 DA.

En dépit de cette nouvelle augmentation qui devrait entrer en vigueur après l'adoption du projet par le Parlement, les prix des carburants restent largement en dessous de leurs prix réels.

Le projet de loi de finances complémentaire (PLFC) pour l'exercice 2020 prévoit un prix référentiel du baril de pétrole de 30 USD contre 50 USD dans la loi de finances initiale.

C'est ce qui a été indiqué, hier à Alger, par le ministre conseiller à la Communication, porte-parole officiel de la présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd lors d'une conférence de presse au siège de la Présidence.

A une question sur les répercussions de la réduction du budget de fonctionnement à 50 % dans la LFC 2020, M. Belaïd a fait état d'"*une profonde étude qui a pris en compte toutes les considérations à court et moyen termes. Une telle décision ne saurait être prise sans en étudier tous les aspects et les conséquences dans les différents domaines, et sans peser le pour et le contre*", a-t-il souligné.

A ce propos, M. Belaïd a assuré que la réduction des dépenses de fonctionnement à 50 % est "*une décision étudiée et non aléatoire, notamment au regard de la situation que traverse le pays*".

S'agissant du financement des décisions qui auront un impact dans le cadre de la LFC 2020, M. Belaïd a précisé que ce financement sera possible à travers "*une réorganisation des dépenses. Toutes les précautions ont été prises pour la mise en œuvre de toutes les décisions annoncées*", a-t-il soutenu.

Le ministre conseiller à la Communication, porte-parole officiel de la Présidence de la République a fait observer, à ce propos, que la réduction des dépenses de fonctionnement "*est une mesure qui vise essentiellement l'ajustement des dépenses de manière à financer toutes les opérations annoncées*". Il a évoqué, dans ce sens "*une réorganisation interne (des dépenses) avec maintien des salaires et pensions ainsi que tous les acquis sociaux et grands projets dans les secteurs stratégiques*".

Ce que prévoit l'impôt sur la fortune

Le projet de loi de finances complémentaires 2020 institue un impôt sur la fortune. Le texte a fixé les paliers et les taux d'imposition. Pour les personnes dont la fortune est inférieure à 100.000.000 DA, elles ne sont pas concernées.

En revanche, pour celles dont la fortune est comprise entre 100.000.000 et 150.000.000 DA, le taux d'imposition est fixé à 0,15 %. Ce taux est de 0,25 % pour les personnes dont la fortune varie entre de 150.000.001 et 250.000.000 DA. Il est de 0,35 % pour la fourchette comprise entre 250.000.001 et 350.000.000 DA et 0,5 % pour le palier situé entre 350.000.001 et 450.000.000. Pour les fortunes supérieures à 450.000.000 DA, le taux est fixé à 1 %.

Le texte définit aussi les éléments du patrimoine assujettis à déclaration : les biens immobiliers bâtis et non bâtis ; les droits réels immobiliers ; les biens mobiliers, tels que les véhicules automobiles particuliers d'une cylindrée supérieure à 2000 cm³ (essence) et de 2200 cm³ (gasoil) ; les motocycles d'une cylindrée supérieure à 250 cm³ ; les yachts et les bateaux de plaisance; les avions de tourisme ; les chevaux de course ; les objets d'art et les tableaux de valeur estimés à plus de 500.000 DA.

"*Les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie et ne détenant pas de biens, à raison des éléments de leur train de vie*", précise encore le texte.

Le montant en devises autorisé à sortir sans déclaration revu à la baisse

Le projet de Loi de finances complémentaire (LFC) propose une annulation d'une disposition de la loi de finances 2020 portant le montant maximal en devises autorisé à sortir du territoire national sans déclaration douanière.

"*La déclaration des devises par les voyageurs résidents et non-résidents n'est obligatoire à l'entrée ou à la sortie du territoire douanier, que pour les montants dépassant les mille euros (1.000 €) ou leur équivalent en d'autres devises*", précise un article de la LFC 2020.

L'article 119 de la loi de finances pour 2020 a relevé à 5.000 euros au lieu de 1.000 précédemment le montant de la somme en devises à faire sortir (ou entrer) du territoire national sans déclaration douanière.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement présente deux arguments. Le premier est lié à la baisse du dinar face à l'euro, l'érosion des réserves de change de l'Algérie et le développement du marché noir des devises. « Il est signalé qu'avec la baisse de la valeur du dinar face à l'euro et l'érosion des réserves de change de l'Algérie, la modification susvisée a aggravé le déficit en monnaie étrangère (baisse des réserves) et elle a favorisé le recours au marché informel des devises.

Le second argument est la lutte contre le blanchiment d'argent. "*Aussi, avec la signature des accords avec le groupe d'action financière (Gafi), qui instaurent des normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'Algérie est appelée à prendre des mesures préventives, notamment celles relatives au contrôle des transferts de fonds et des flux financiers en monnaies nationale et étrangères, effectués par les différents intervenants sur le marché des devises (établissements financiers, les personnes, etc,.).*"

L. B.

LES ACHATS EN LIGNE DE L'ÉTRANGER EXPLOSENT EN ALGÉRIE

Les Douanes renforcent le contrôle

PAR RACIM NIDAL

Les Douanes algériennes ont renforcé leur contrôle sur les produits provenant de l'étranger dans le cadre des opérations d'achat en ligne après avoir constaté l'arrivage de quantités importantes destinées à la revente sur le marché national, rapporte, mercredi l'APS, citant la direction générale des Douanes (DGD), pointant un mouvement inhabituel de colis.

Son directeur de l'information et de la communication, Djamel Brika, souligne en effet, que les Douanes ont enregistré, récemment, l'arrivée de 1.609 colis dont 703 colis le 4 mai, 240 colis le 7 mai et 573 colis le 9 mai, relevant que "*d'habitude, le nombre de colis est de 15 à 20*".

Il fera remarquer que la marchandise est en stade de vérification et de dédouanement "*et ne seront libérées que les marchandises achetées pour l'usage personnel et non pas à des fins commerciales*", prévient-il.

Il faut savoir que la loi fixe la valeur de l'ensemble des colis destinés à une seule personne à un montant qui ne doit pas dépasser 100.000 dinars, avec une tolérance de 50.000 dinars.

L'interlocuteur de l'APS explique qu' "*Après la vérification de nos bases de données, nous libérerons les colis destinés à l'usage personnel et qui vont profiter de la franchise, sinon les personnes concernées seront invitées à réexporter leurs marchandises*", rappelant qu'outre le fait que ces personnes n'ont pas la qualité de commerçant pour exercer ce type d'opérations, la loi interdit de dédouaner certains produits.

De fait, l'arrêté du 19 aout 2016 exclut de la taxation forfaitaire les téléphones mobiles, les produits alimentaires pour la consommation humaine ou animal, les fruits frais, secs ou en conserve, les meubles et leurs parties, les pneumatiques, les effets vestimentaires et accessoires de vêtements, la bijouterie de fantaisie, peignes, barrettes et articles similaires.

En somme pour Brika, il s'agit là d'un nouveau "*courant de fraude qui est en train de s'organiser avec pour but de profiter de la franchise, puisque le bénéficiaire du colis ne paie que les frais de transport et du magasinage, mais aussi des facilitations liées à la crise sanitaire Covid-19*", a-t-il soutenu. Anticipant le stratagème, il met en avant les grandes quantités achetées puis fractionnées en plusieurs colis pour la revente, disant "*mal imaginer une personne qui achète 20 téléphones portables, pour un usage personnel, en une année et encore moins en un mois*", fera-t-il remarquer non sans conclure que que l'objectif des mesures de contrôle n'est pas de "*pénaliser le citoyen qui veut acheter un portable ou un autre produit pour son utilisation personnelle, mais de faire face à un phénomène de fraude qui se propage*".

R. N .

IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

Les assureurs algériens réclament une série de mesures

L'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) a émis hier, dans un document, une série de propositions visant à atténuer les conséquences de la crise liée au coronavirus et assurer la continuité de l'activité des sociétés d'assurance et de réassurance.

PAR RIAD EL HADI

Les mesures proposées "*touchent aussi bien les sociétés d'assurance elles-mêmes, que les pouvoirs publics, car il est clair que sans l'intervention de ces derniers pour les soutenir et soulager des contraintes exposées, il sera difficile pour elles de maintenir leurs équilibres financiers et garantir la pérennité de leurs activités*", estime l'UAR dans ce document concernant l'atténuation des effets économiques et sociaux sur l'activité des sociétés d'assurance et de réassurance, induits par les mesures de prévention et de lutte contre le coronavirus.

L'UAR propose ainsi au ministère des Finances de réviser temporairement le taux de représentation des engagements réglementés de 100 % à 70 % et ce jusqu'à dissipation des effets de la crise ; d'alléger les conditions de constitution des provisions techniques prévues par le décret exécutif numéro 13.114 du 28 mars 2013 ; de revoir à la hausse le taux de 60 % du montant des provisions techniques devant être déduites dans le cadre de la représentation des engagements réglementés au titre de la cession obligatoire ; de réviser le taux de représentation minimum des valeurs d'État de 50 % à 30 %, ce qui "*permettra une meilleure aisance de trésorerie pour les sociétés d'assurance et d'éviter de se désengager sur le stock de titres en portefeuille pour faire faire au règlement des charges dont les sinistres*".

L'UAR propose également le renoncement au prélèvement des dividendes à verser au Trésor au titre des exercices 2019 et 2020, dans le cas où les compagnies publiques d'assurance venaient à dégager un résultat positif au titre de l'exercice 2020, ainsi que le report de la tenue des assemblées générales ordinaires au titre de l'arrêté de comptes de l'exercice 2019.

L'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance a émis en outre une série de propositions à l'attention de la direction générale des impôts, telles que la modification du mode de perception de la taxe sur les véhicules et engins roulants en dispensant les sociétés d'assurance de sa collecte. L'UAR propose aussi l'intervention auprès de la DGE afin de faciliter l'obtention rapide des attestations fiscales de transfert au profit des réassureurs afin "*d'éviter les menaces de résiliation qu'ils profèrent et risquer de laisser le patrimoine national sans couverture internationale*".

L'UAR suggère également de relancer la proposition de mesures de loi de finances relative à l'exonération de la TVA pour l'acquisition des biens, services et équipements, nécessaires au fonctionnement des sociétés d'assurance de personne ainsi que de la Compagnie centrale de réassurance. Une autre proposition consiste à autoriser les sociétés d'assurance de personne à "*résorber graduellement les précomptes accumulés depuis leur création en 2011 et qui grèvent lourdement leur trésorerie*".

L'UAR propose de plus de réduire, "*voire même exonérer de la TVA sur les opérations de vente en ligne des produits d'assurance, à l'effet de promouvoir et généraliser ce nouveau canal de distribution mieux indiqué dans les périodes de confinement*", ainsi que de réduire d'au moins 50 % les charges patronales au titre de cotisations sociales à l'effet de maintenir et sauvegarder les emplois.

L'UAR propose également une suspension, voire annulation des acomptes provisionnels IBS au titre de l'exercice 2020, de prévoir un taux réduit en matière d'IBS au titre de l'exercice 2020, "*à charge pour les sociétés qui réaliseront des bénéfices, de les réinvestir, d'accorder une réfaction comprise entre 30 % et 50 % sur la TAP de l'exercice 2020, et enfin d'obtenir une dispense exceptionnelle pour l'année 2020 du paiement de la taxe sur la formation professionnelle et l'apprentissage*".

L'UAR réclame aussi d'étudier "*la faisabilité commerciale d'un dispositif spécifique de prise en charge assurantielle des pertes économiques dont les pertes d'exploitation, en cas de pandémie où d'événement assimilé, à l'instar de celui de CAT/NAT*". L'objectif est de permettre aux assureurs d'"*intégrer dans leur contrat d'assurance une garantie contre les pertes économiques subies en cas d'interruption d'activité due à une pandémie*".

R. E.

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

La généralisation du port du masque se précise

PAR ROSA CHAOUI

La volonté des autorités de généraliser le port du masque en Algérie s'est confirmée mardi 12 mai après l'annonce effectuée à Oran par le Premier ministre Abdelaziz Djerad que l'État mettra 7 millions de masques à la disposition des citoyens chaque semaine, en vue d'endiguer la pandémie du coronavirus Covid-19 ayant causé à ce jour la mort de 515 personnes en Algérie sur 6.067 cas de contamination officiellement recensés.

"*Si on veut en finir avec ce virus dans un futur proche, il faut mobiliser l'ensemble des Algériens et à tous les niveaux*", a déclaré le Premier ministre, saluant au passage "*l'entraide et la solidarité dont a fait preuve le peuple algérien en cette conjoncture, en maintenant la cohésion nationale*". Abdelaziz Djerad a également appelé tous les citoyens à porter le masque et ce jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

L'annonce de la fourniture des masques à la population effectuée par le Premier ministre intervient alors que des interrogations s'élèvent quant aux moyens dont disposeraient les citoyens pour acquérir les masques de protection, alors que plusieurs wilayas l'ont d'ores et déjà rendu obligatoires.

Le wali de Constantine, Ahmed Abelhafid Saci, a par exemple émis dès jeudi un arrêté faisant obligation aux citoyens de porter des bavettes dans les commerces et les services administratifs. L'arrêté fait obligation aux propriétaires de commerces et centres commerciaux d'imposer le port de bavettes aux citoyens fréquentant ces commerces et à leurs travailleurs

Le contrevenant à cette mesure sera sanctionné par une amende de 10.000 à 20.000 DA conformément au code pénal et les propriétaires des commerces et centres commerciaux s'exposeront à des sanctions administratives incluant la fermeture administrative et des poursuites en justice.

Une décision à peu près similaire a été prise par la wilaya d'Alger qui a rendu obligatoire aux commerçants autorisés à ouvrir, ainsi que leur employés, de porter un masque de protection.

L'annonce de la mise à disposition de masques intervient également alors que le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, avait indiqué jeudi dernier espérer que le port du masque se généralise au sein de la population.

Le ministre était même allé jusqu'à plaider pour que cette mesure entrant dans le cadre de la prévention contre la Covid-19 soit rendue obligatoire sous peine d'amende. "*Il faut que tout le monde porte la bavette qui reste un bouclier. La contamination est aérienne (postillons), si on met un masque on se protège et on protège autrui*", avait souligné Benbouzid.

Les décisions prises par les wilayas ainsi que la perspective de l'obligation du port de masque avaient suscité la polémique auprès des citoyens qui, bien que conscients de la nécessité de porter un masque de protection en cette période de crise sanitaire, ont noté la rareté de ces masques ou leur prix trop élevé pour les familles modestes.

R. N.

MUSTAPHA HEDDAM:

"Il faut respecter le dogme de la non-intervention de l'ANP"

Le débat sur l'avant-projet de révision de la Constitution continue d'alimenter la scène politique nationale. Bien que la mouture proposée contienne des dispositions partagées par toute la classe politique, certains de ses "*amendements*", à l'instar de la constitutionnalisation de l'intervention de l'Armée nationale populaire (ANP) hors des frontières du pays, divisent les commentateurs et les acteurs politiques.

Reçu hier dans l'émission *l'Invité de la rédaction*, l'analyste politique, Mustapha Heddam a appelé "*au respect du crédo de non intervention de l'armée et son corollaire de la non-ingérence*" en expliquant que ce sont ces deux principes qui ont fait de l'Algérie "*un pays respecté et respectable*".

Rappelant que l'Armée nationale, en dépit des avancées enregistrées dans sa professionnalisation, demeure une armée populaire, M. Heddam a émis des réserves sur la nature des interventions menées sous la tutelle des Nations unis et qui se font "*par décision de son Conseil de sécurité*". "*Nous n'avons pas tous les droits au niveau du Conseil de sécurité*", a-t-il souligné avant de demander "*où sont ces guerres conduites par les Nations unis pour défendre les grands principes de l'humanité ?*".

Interrogé au sujet des autres dispositions contenues dans cette mouture, M. Haddam considère que cette plate-forme contienne des dispositions "*révolutionnaire qu'il faut appuyer et d'autres amendements qui sont à enrichir*". Se disant favorable à un débat très large et démocratique, l'invité de la chaîne 3 appelle, à l'occasion, la classe politique à "*participer avec des propositions sérieuses*" et les décideurs à prendre en considération tous les avis.

R. N.

SOUTENANCE DES THÈSES EN JUIN

Les associations estudiantines rejettent la proposition du ministère

Les soutenances de thèses de doctorat édictées par le ministère de l'Enseignement supérieur fait polémique. Le Cnes et les associations estudiantines refusent cette mesure et proposent de la reporter à septembre.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le premier à réagir est le Cnes qui dans un communiqué public a estimé que "*le contexte de la propagation du virus Covid-19 ne permet pas aux étudiants de procéder à la soutenance de leurs mémoires ou de leurs thèses*". Il précisera que "*la difficulté de communication entre les encadreurs et les étudiants rendent impossible l'organisation d'une telle démarche sachant que le déplacement des enseignants se fait dans une grande difficulté*". Le Cnes estime que "*les soutenances à distance par le biais de visio-conférence sera un échec*". Les autres associations estudiantines ont également réagi à la décision de la tutelle. La ligue nationale des étudiants a souligné par son représentant Abdelkader Benkhaled que "*cette décision est refusée*" en motivant ce refus par le fait que "*le confinement des étudiants et la fermeture des bibliothèques ainsi que le déficit dans la collecte de matières pour le doctorant ne permettent pas de soutenir les thèses durant le mois de juin*". La Ligue des étudiants avertit que dans un tel cas "*les recherches seront conduites dans l'urgence et vont se répercuter sur la qualité des travaux des thèses universitaires*". La même réaction est observée par le Eassemblement des étudiants algériens libres (Real) qui a indiqué dans une sortie médiatique que "*le confinement des étudiants dans les différentes wilayas rendent la tâche difficile*". L'organisation soutient que "*les bibliothèques sont fermées depuis 2 mois et les étudiants ne peuvent se déplacer sur le terrain car la plupart des structures dont ont besoin les étudiants sont closes*". Et de s'interroger : "*Comment veut-on organiser une séance de soutenance dans un tel contexte ?*". Pour la Voix des étudiants algériens "*la proposition de soutenir une thèse via la plateforme numérique n'est pas une solution car la plupart des étudiants ne disposent pas de micro-ordinateurs et ne peuvent recourir à l'impression de leurs thèses en une période courte*". Les mouvements estudiantins, qui rejettent en bloc la décision de la tutelle, sont convaincus qu'un report jusqu'au mois de septembre serait idéal du fait que durant l'été, les étudiants peuvent préparer leurs travaux en toute quiétude et sans précipitations. Ils font appel au ministre de l'Enseignement supérieur afin qu'il sursoit à cette démarche qui ne fera que précipiter l'université algérien dans un embrasement fatal.

F. A.

ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

L'Algérie reçoit de Chine une nouvelle commande

PAR RAYAN NASSIM

L'Algérie a reçu de Chine, mardi soir, une nouvelle commande d'équipements médicaux destinés à la lutte contre le coronavirus. Les équipements ont été acheminés par un avion militaire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"*En continuation des efforts nationaux, visant à lutter contre le coronavirus Covid-19, les avions de transport militaire relevant des Forces aériennes algériennes poursuivent le transport des équipements médicaux. Ainsi a atterri, aujourd'hui, mardi 12 mai 2020 à 23h, 1 avion de transport militaire, à l'aéroport Houari-Boumediene à Alger, chargé de 19 tonnes d'équipements médicaux, conditionnés dans 1.696 boîtes, don de la République populaire de Chine et d'entreprises algériennes*", précise la même source.

Dans une déclaration à la presse, lors de la réception de la cargaison, le ministre délégué chargé de l'Industrie pharmaceutique, Abderahmane Lotfi Djamel Benbahmed a indiqué que cette "*cargaison est constitué de dons provenant de l'Union nationale des opérateurs en pharmacie, des sociétés chinoises et ainsi qu'une commande de la Pharmacie centrale des hôpitaux*".

Docteur Lotfi Benbahmed a précisé que "*cette cargaison est constitué de 3,3 millions de bavettes, 260.000 masques de type FFP2, 100.000 kits de dépistage et 15.000 lunettes de protection, affirmant que ces équipements médicaux permettront à l'Algérie de renforcer ses capacités de lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus*". A cette occasion, le ministre a tenu à rassurer les citoyens en rappelant que l'Algérie disposed'une réserve suffisante, pour lutter contre le covid-19, elle est constitué de "*plus de 30 millions de bavettes, des millions de FFP2, des lunettes et des kits de dépistage*".

Benbahmed a adressé ses remerciements à l'institution militaire pour la mise à disposition de ses moyens pour faire face à la pandémie, révélant que la réserve algérienne avec l'aide de l'armée nationale populaire va se renforcer encore plus grâce aux prochains vols.

R. N.

ALLOCATION DE 10.000 DA

300.000 personnes inscrites à ce jour

Le ministre conseiller à la Communication, Porte-parole officiel de la présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd ,a fait savoir hier à Alger que le nombre total des personnes inscrites pour bénéficier de l'allocation de 10.000 DA a atteint, jusqu'à mardi, 300.000 personnes, relevant que cette allocation sera versée avant l'Aïd el-Fitr.

"*Concernant les opérations de solidarité en faveur des personnes impactées par la pandémie de nouveau coronavirus, le total des personnes inscrites pour bénéficier de l'allocation de 10.000 DA a atteint près de 300.000 personnes jusqu'à hier mardi*", a précisé le ministre lors d'une conférence de presse.

Soulignant que "*cette allocation de solidarité sera versée dans les jours à venir, avant même l'Aïd el-Fitr*", le Porte-parole de la présidence de la République a en outre indiqué que "*700.000 familles, dont 74 % dans les zones d'ombre, ont bénéficié de près de 22.000 tonnes de denrées alimentaires et des quantités considérables de produits détergents et des équipements médicaux*", ajoutant que cette opération "*est en cours*".

Il a rappelé, dans ce cadre que "*2.200.000 citoyens ont bénéficié de l'allocation de 10.000 DA, au titre du couffin de Ramadan annuel, laquelle a été versée, la veille du mois sacré, aux comptes ccp des concernés*".

Concernant le montant des dons dans le cadre de l'effet de solidarité nationale, il est de 3 milliards de dinars, soit 900.000 dollars, selon Mohamed Saïd qui précise qu'il "*sera réparti entre les victimes de la pandémie selon des critère de transparence établie par une commission qui travaille à la présidence en collaboration avec des acteurs de la société civile*".

POUR UN PRIX RELATIVEMENT FAIBLE

L'Algérie achète au moins 480.000 tonnes de blé

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a effectué l'acquisition d'entre 480.000 et 600.000 tonnes de blé à moudre dans un appel d'offres international clôturé ce mardi.

Les premières estimations situent le prix du blé aux environs de 218 dollars la tonne, frais de livraison inclus. Un prix relativement faible par rapport à l'habitude. Les prix semblent assez agressifs. Les commerçants français n'avaient pas beaucoup de commandes dans leurs registres pour la nouvelle récolte, c'était donc une opportunité à ne pas rater.

Le blé français constituera probablement la majorité du volume commandé par l'OAIC, mais certaines cargaisons pourraient venir de la région baltique pour une livraison durant la première moitié du mois d'août, dépendant de la progression de la récolte.

La livraison du blé est attendue sur deux périodes des principaux pays fournisseurs, entre le 16 et 31 juillet ainsi qu'entre le 1er et 15 août. Si le blé est d'origine sud-américaine, la livraison est attendue entre le 16 et 30 juin ainsi qu'entre le 1er et le 15 juillet.

L'Algérie est un client vital pour le blé provenant de l'Union européenne, en particulier la France. L'Algérie avait rejeté des offres et n'effectué aucun achat lors de son précédent appel d'offres début avril,.

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ZERALDA
COMMUNE DE STAOUELI
N°181 ./2020

Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
N° 08/2020
NIF : 4100020000160850105 2

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Staoueli lance un appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour l'opération suivante :
« Réalisation du réseau d'assainissement (Lot 01 : au groupe d'habitation Haouche Moule ❀ Lot 02 : au groupe d'habitation EAC 65 Chikirou ❀ Lot 03 : au groupe d'habitation EAC MIELO ❀ Lot 04 : au groupe d'habitation EAC 126 Palm Beach)»
NB : Les soumissions peuvent soumissionner pour un lot ou plus et peuvent être retenus pour un lot ou plus.
Les moyens humains et matériels présentés pour un lot ne peuvent être évalués pour un autre lot.
Seules les entreprises justifiant les conditions d'éligibilité suivantes, peuvent soumissionnées :
1- Capacité professionnelle : ayant le certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité de catégorie :
Lot 01 **Quatre (IV) ou plus Activité Principale Hydraulique**.
Lot 02 **Trois (III) ou plus Activité Principale Hydraulique**.
Lot 03 **Deux (II) ou plus Activité Principale Hydraulique.**
Lot 04 **Un (I) ou plus Activité Principale Hydraulique.**
2- Capacité financière : ayant une moyenne minimum, des chiffres d'affaires des trois dernières années, justifié par les bilans financiers des années **2016, 2017 et 2018** visés par les services des impôts, de :
Lot 01 : **25 000 000.00 DA**.
Lot 02 : **10 000 000.00 DA**.
Lot 03 : **7 000 000.00 DA**.
Lot 04 : **3 000 000.00 DA**.
3 – Capacité technique :
❖ **Moyens humains : Un Ingénieur d'état ou master en Hydraulique,** justifié par un diplôme et une attestation d'affiliations CNAS datée de trois (03) mois maximum.
❖ **Moyens matériels : Rétro chargeur** justifié par la carte grise jointe du contrat d'assurance en cours de validité.
❖ **Référence professionnelles :** ayant réalisé au moins **Un (01) Projet de** « travaux de réalisation de réseau d'assainissement » (les attestations devront êtres signées par le maître de l'ouvrage).
Les entreprises **peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège de la commune de Staoueli - boulevard KHAITI Ahmed « bureau des marchés », contre un paiement de 2000,00 DA, auprès du trésor communal de Staoueli, représentant les frais de reproduction.**
Les offres doivent être composées de :
A-Dossier de candidature comprendra :
- la déclaration de candidature, dûment renseignée, signée et datée, selon le modèle ci-joint.
- la déclaration de probité, dûment renseignée, signée et datée, selon le modèle ci-joint.
- Les statuts pour les sociétés.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires cités, ci-dessus, dans l'éligibilité.

B-offre technique comprendra :
- Une déclaration à souscrire, dûment renseignée, signée, datée et paraphée selon le modèle ci-joint.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : **Un Mémoire Technique justificatif** (Selon le modèle joint en annexe) et tout autre document exigé en application des dispositions de l'Article 78 du décret Présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » signée et datée.

C-Offre financière comprendra :
- la lettre de soumission, dûment renseignée, signée et datée, selon le modèle ci-joint.
- le bordereau des prix unitaires (BPU), dûment renseignée, signée et datée.
- le détail quantitatif et estimatif (DQE), dûment renseignée, signée et datée.

Les trois dossiers sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique »et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

«A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Avis N° 08/ 2020 Appel d'offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales
« Réalisation du réseau d'assainissement (Lot 01 : au groupe d'habitation Haouche Moule ❀ Lot 02 : au groupe d'habitation EAC 65 Chikirou ❀ Lot 03 : au groupe d'habitation EAC MIELO ❀ Lot 04 : au groupe d'habitation EAC 126 Palm Beach) »

La durée de préparation des offres est fixée à Quinze **(15) jours** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans le BOMOP et les quotidiens nationaux. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la préparation des offres.

L'heure limite de dépôt des offres est fixée, au plus tard, à **12h00**.

Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra le dernier jour de la préparation des offres à **12H15** au siège de commune de Staoueli.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant trois (03) mois augmentés par la durée de préparation des offres à compter de la date d'ouverture des plis.

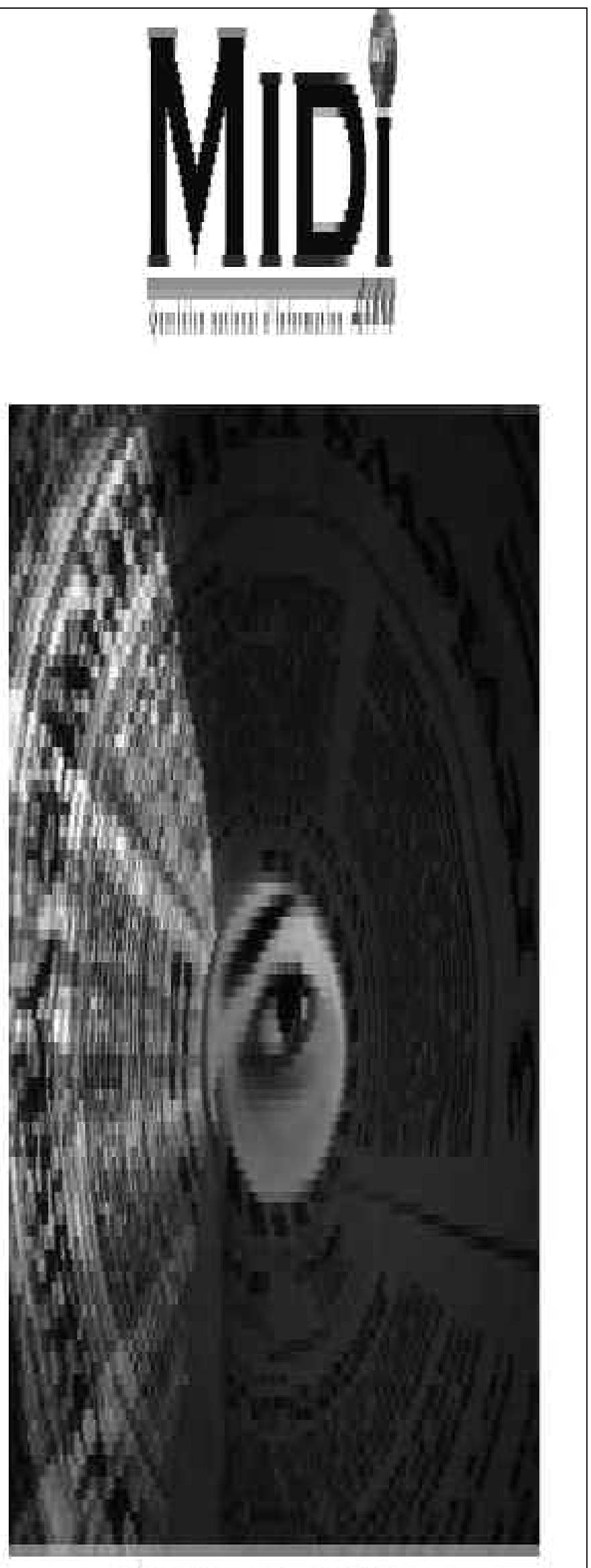

MIDI

Pages 8 -9 et 10

RAMADHAN ET SANTE

Petits soucis de santé dus à l'observance du jeûne

La définition de la médisance et son verdict

Petits soucis de santé dus à l'observance du jeûne

Pendant Ramadhan, vous pourriez subir quelques gênes mineures. Les mesures suivantes peuvent aider à prévenir ces soucis courants

Constipation : elle peut provoquer de l'inconfort vous donnant l'impression d'être ballonnés. Cela peut être causée par une consommation excessive de nourritures raffinées, une consommation insuffisante d'eau et/ou de fibres. Pour prévenir la constipation, évitez les nourritures raffinées en mangeant des aliments à haute teneur fibreuse comme les céréales complètes et le pain complet. Consommez davantage de glucides riches en fibres comme le dal, les haricots secs, les légumes. Buvez beaucoup d'eau.

Indigestion : elle peut être causée par une suralimentation ou le fait d'avoir mangé trop d'aliments frits, gras et épicés ou encore des aliments qui produisent du gaz. Le jeûne peut également provoquer une hausse de l'acidité, menant à la sensation d'indigestion. Pour éviter ce désagrément, essayez de ne pas vous suralimenter. Veillez à boire beaucoup d'eau et à intégrer des aliments riches en fibres pour neutraliser l'acidité et favoriser un rassasiement sans trop manger.

Maux de tête : pendant un jeûne, ce trouble peut être causé par le sevrage de la caféine et du tabac, le surmenage, le manque de sommeil, la déshydratation et la faim. Les maux de tête peuvent survenir au fil des heures et peuvent empirer vers la fin de la journée. Pour les éviter, préparez le jeûne en diminu- ant la consommation de caféine et de tabac lentement, en débutant une semaine ou deux avant le début du mois sacré. Commencez à boire des thés sans caféine, du café décaféiné, les jus non sucrés et l'eau. N'oubliez pas qu'il faut dormir suffisamment (un déficit de som- meil pouvant provoquer la prise de poids). Obtenez une bonne préparation en réorganisant votre emploi du temps quotidien pour assurer un bon repos la nuit.

Faible taux de sucre sanguin : une hypoglycémie peut se produire à cause de la forte durée d'attente entre les repas. Les symptômes de ce souci sani- taire doivent être surveillés attentive- ment. Ils peuvent inclure : la faiblesse, les étourdissements, la fatigue, le manque de concentration, la transpira- tion, la sensation de faiblesse, l'incapac- ité à effectuer des activités physiques, les maux de tête, les palpitations, etc. Parmi les non-diabétiques, manger trop de glucides raffinés (comme les aliments sucrés, les boissons sucrées comme les sodas), surtout au sahur, peut provoquer une hypoglycémie pendant les heures de jeûne. Un faible taux de sucre sanguin peut aussi être causé par le fait de ne pas avoir pris le shur. Pour éviter de subir les conséquences d'une hypoglycémie, veillez à manger au shur et à limiter la consommation d'aliments sucrés et de boissons sucrées. Assurez-vous de manger des aliments denses en nutri- ments tels que les protéines (poulet, viande maigre grillée, oeufs), les glu- cides riches en fibres (comme le rôti de blé complet) et les fruits. N'oubliez pas de boire quelques grands verres d'eau.

Déshydratation : ce phénomène est fréquent pendant Ramadahn. Le corps continue à perdre de l'eau et des sels par la respiration, la transpiration et l'urina- tion. La quantité d'eau perdue peut vari- er en fonction de la météo, de la quantité de liquides que vous aviez bue avant votre jeûne, du degré d'effort physique et de la capacité des reins à retenir l'eau et les sels. Prévenir est toujours mieux que guérir : Toutefois, si vous ne vous réhy- dratez pas suffisamment avant un jeûne, votre risque de déshydratation augmente. ce risque est plus élevé chez les personnes âgées et chez ceux qui pren- nent des comprimés tels que les diuré- tiques. Selon la gravité de la déshydratation, vous pouvez éprouver un sentiment général de malaise, de léthargie, de crampes musculaires, de vertiges, de désorientation et même d'effondrement ou d'évanouissement.

Est-il dangereux de cuisiner avec de l'aluminium?

On cuisine souvent avec de l'aluminium, notamment pour faire cuire un gâteau au four dans un moule spécialement conçu pour la cuisson, ou pour cuisiner, un rôti de porc et des poissons en papillote... mais l'aluminium dans l'alimentation est-il vraiment toxique ? Voici quelques conseils pour cuisiner en toute sécurité.

L'aluminium est présent dans l'environnement mais aussi dans notre alimentation, en faible quantité. On en retrouve par exemple dans les épinards, le pain, le basilic, le cacao, le thé et les légumes, mais aussi dans les emballages et les ustensiles de cuisine, car ces derniers sont de bons conducteurs de chaleur et permettent une cuisson rapide. Si vous avez des poêles en aluminium, il est recommandé de les changer tous les deux ans en moyenne ou dès qu'elles

semblent être abîmées. En effet, l'acidité facilitant la libération du métal, l'aluminium est alors susceptible de migrer les produits cuisinés et de les contaminer. Privilégiez donc l'acier inoxydable lorsque vous acheter de nouveaux ustensiles de cuisine et les cuillères en bois.

L'aluminium pour emballer les aliments

Très pratique lorsque vous ne terminez pas votre assiette, l'aluminium permet de conserver les plats au frais et de les transporter facilement. Mais il est préférable d'utiliser des bocaux en verre pour la conservation. Par ailleurs, c'est lors de la cuisson que l'aluminium peut migrer, comme pour les ustensiles, vers les aliments. Les papillotes en feuille d'aluminium sont donc à éviter, surtout si vous ajoutez de l'acidité dans votre préparation, avec du citron ou du vin blanc sur le poisson. Pourquoi ne pas le remplacer dans ce cas par du papier sulfurisé ?

Quels sont les risques ?

L'aluminium ne présente aucune fonction biologique, contrairement au zinc ou au fer. Lorsqu'il parvient à pénétrer la peau et le tube digestif, il est filtré par les reins une fois dans le sang, puis éliminé par les urines. Un filtrage naturel donc, mais une partie peut y échapper et se répandre dans les os, le foie, le cerveau, les poumons selon certaines études. Des scientifiques avaient même découvert en 1976 que l'aluminium pouvait entraîner une sorte de maladie neurologique particulièrement chez certaines personnes atteintes d'insuffisance rénale. En 2003, l'Institut de veille sanitaire (InVS) avait par ailleurs démontré la toxicité de l'aluminium sur les plantes, les animaux et l'homme.

Pas question pour autant de paniquer puisque les marques et les produits alimentaires que nous consommons sont surveillés afin de ne pas mettre en danger la santé des consommateurs, mais si vous avez d'autres moyens de cuisson, mieux vaut les privilégier.

CARNET DE RECETTES

Chorba algéroise hamra

Ingrédients
1 oignon râpé
viande d'agneau en tout petit morceau
1 petite courgette coupée en petits dés
1 petite pomme de terre coupée en petits dés
1 bouquet de coriandre ciselé finement ou haché au hachoir
3 ou 4 feuilles de menthe
Sel, poivre
1 c-a-soupe de poivre rouge
1 branche de céleri
500 g de tomates mûres
1 c-a-soupe de concentré de tomates
2 pointes de couteau de cannelle
1 petit bol de pois chiche
3 c-a-s de vermicelle

Préparation :
Chauffer l'huile dans une marmite, faire fondre l'oignon avec la viande coupe en petits morceaux. Ajouter la coriandre ciselée ainsi que la menthe et le cèleri. Ajouter le sel, le poivre rouge hors du feu ainsi qu'une cuillère à soupe de concentre de tomate. Ajouter le poivre et la cannelle. Mélanger le tout à tout petit feu et laisser revenir quelques minutes. Ajouter la courgette et la pomme de terre. Verser 1l et demi-d'eau et les pois chiche. Placer le couscoussier au dessus de la marmite et déposer les tomates coupes en gros morceaux. Saler légèrement et couvrir le couscoussier. Au premier bouillon, réduire le feu et cuire durant 25 minutes. Retirer les tomates et réserver. Quand la viande et les pois chiche sont cuits, passer les tomates à la moulinette ou au mixer. Verser dans la marmite. Ne pas hésiter à ajouter un peu d'eau si vous le jugez utile. Augmenter le feu et a la première ébullition verser les vermicelles (1 petite poignée) et touiller en même temps jusqu'à ébullition. Réduire le feu et cuire quelques minutes. Rectifier l'assaisonnement. Servir chaud et saupoudrer de coriandre ciselée et arroser de jus de citron.

Tajine tunisien aux boulettes de viande

Ingrédients
300 gr de viande hachée
2 c à café généreuse de menthe séchées hachée
2 gousse d'ail écrasées
2 c à café de coriandre en poudre
Du sel
Un filet d'huile d'olive
8 œufs
Une très bonne poignée de fromage râpé
1 pomme de terre coupée en cubes, puis frits.
2 c. soupe de chapelure

Préparation :
Dans un récipient, placez la viande hachée, ajoutez la menthe, la coriandre, l'ail et le sel, bien malaxez; formez des petites boulettes de taille moyenne. Dans un fait tout, faites chauffer le filet d'huile et faites dorer les boulettes, en remuant la marmite de temps en temps sans utiliser la cuillère pour ne pas abîmer les boulettes de viande. Dès qu'elles sont dorées, mouillez avec un grand verre d'eau, couvrez et laissez cuire sur feu moyen. Laissez un peu du bouillon de cuisson des boulettes, pour ajouter au tajine ultérieurement. Dès que les boulettes sont cuites et que la sauce arrive a la consistance désirée, retirez du feu, récupérez les boulettes dans un saladier, et laissez le tout refroidir. Une fois les boulettes refroidi ainsi que leur sauce, leurs ajouter le fromage et la chapelure, les cubes de pommes de terre frits, battez en omelette les œufs avec la sauce et mélangez le tout. Chauffez le four a 180°C, mettez le tajine dans un moule anti adhésif beurré, enfournez une vingtaine de minutes jusqu'à ce que le tajine soit doré.

Zlabia el banane

Ingrédients :
2 verres d'eau
¼ de verre d'huile
1 pincée de sel
2 c a soupe de miel
1 sachet de vanille
2 verres et demi de farine
L'huile pour la friture
Miel fait maison pour l'enrober
Cacahuètes concassées pour la garniture (facultative)

Préparation :
Placez l'eau, l'huile, le sel et le miel dans une casserole sur feu doux. Quand le mélange est homogène, introduisez la farine en pluie et la vanille. Mixez sur feu doux pour avoir une jolie pate malléable qui se détache bien des parois de la casserole, placez la pate tant qu'elle est chaude dans une poche a douille et formez des boudins de presque 12 cm. Laissez refroidir les boudins avant de commencer la friture. Enrobez les zlabia el banane directement dans du miel chaud alors qu'ils sont chauds. Parsemez un peu de cacahuètes concassées par dessus.

Bourek annabi

Ingrédients :
400 g de viande hachée
2 pommes de terre
Sel, poivre du moulin
Persil ciselé
1 portion de vache qui rit par personne (pas mis)
Olives vertes coupes en rondelle
Câpres
1 œuf par personne
1 feuille et demi de brick par personne

Préparation :
Commencer par cuire la pomme de terre et l'écraser en purée. Saler poivrer et réserver. Dans une poêle faire revenir la viande hachée ajouter l'oignon et laisser cuire en salant et poivrant préalablement. En fin de cuisson ajouter du persil ciselé et du fromage râpé (facultatif). Laisser refroidir. Faire chauffer l'huile de friture. Sur une assiette disposer la feuille de brick et placer au centre la moitie de feuille de brick. Étaler une c-a-soupe de purée de pomme de terre. Déposer par dessus la viande hachée (2 c-a-soupe). Ajouter quelques câpres et le fromage (pas mis). Faire un creux au centre et casser l'œuf. Plier la feuille de brick. Frire dans de l'huile chaude des deux cotes. Déposer sur du papier absorbant avant de servir.
Source Amour de cuisine.

MIDI LIBRE
N° 3996 | Jeudi 14 mai 2020

La définition de la médisance et son verdict

Le Prophète (QSSSL) a dit : "Cinq actions rompent le jeûne : le mensonge, la médisance, la calomnie, le parjure et la concupiscence." Il a dit aussi : "Il se peut qu'un homme ne récolte de son jeûne que la faim et la soif." Un jour, le Prophète (QSSSL) entendit deux femmes qui jeûnaient médire sur une autre. Il dit : "Ces deux femmes s'abstiennent de ce qu'Allah, Exalté soit-Il, leur ordonne de faire et font ce qu'Allah leur défend de faire."

Après la mention de ces trois Hadiths, dont les deux derniers sont authentiques, voyons à présent ce que c'est la médisance et quel est son verdict. La médisance consiste à évoquer le défaut de son frère en Islam pendant son absence, d'une manière qui lui déplairait s'il en était informé et ce, sans aucune néces- sité. Par "le défaut de son frère", j'entends exclure les propos élogieux. Par "frère en Islam" j'entends exclure l'infidèle, car le médire n'est pas une médisance. Par "pendant son absence" j'entends exclure le fait de parler d'une personne présente. Cela ne constitue pas une médisance selon le plus juste des avis des Oulémas. Par "*qui lui déplairait s'il en était informé*" *j'entends exclure tout propos qui lui plairait. Par "sans aucune nécessité"* j'entends exclure les propos nécessaires compte tenu d'un intérêt légal. C'est, par exemple, comme un avertissement lancé à propos d'un innovateur pour que l'on évite de tomber dans son innovation. Encore que, même dans ce cas, il faille se conformer à deux exigences : La première est la sincérité à l'égard d'Allah le Très-Haut et la volonté de Lui complaire (exclusivement). La deuxième : est de limiter les propos au défaut bien précis et éviter de le dépasser inutilement. Les oulémas sont unanimes que la médisance est prohibée en l'absence d'un intérêt justifiant sa perpétration. La plupart d'entre eux affirment résolument que la médisance relève des péchés majeurs. Elle comporte différents degrés dont certains sont plus graves que d'autres. Médire un savant musulman n'est pas comme médire un ignorant. A propos de la médisance Allah le Très-Haut dit : {Ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non!) vous en aurez hor- reur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux} [Coran 49/12]. Selon

Muslim, Al-Alaa ibn Abderrahmane a rapporté d'après son père d'après Abou Houreira, qu'Allah soit satisfait de lui, que le Prophète, (QSSSL), a dit : "*Savezvous ce qu'est la médisance ?*" Ses Compagnons lui répondirent : "*Allah et son Messager le savent mieux*." Il a, (QSSSL), dit : "*C'est dire de ton frère ce qui ne lui plaît pas*."Ils ont dit: "Et si ce que je dis de lui était vrai" Il, (QSSSL), a répondu : "S*'il est comme vous dites, vous avez commis une médisance à son égard. S' il n' est pas comme vous dites, vous l'avez calomnié*." Abou Dawoud a rapporté par la voie de Nawfal ibn Massahiq d'après Saïd Ibn Zaid que le Prophète, (QSSSL), a dit : "*Une des pires formes de l'usure consiste à violer injustement l' honneur du musulman*." Le Prophète, (QSSSL), a dit : "*Certes, votre sang, vos biens et votre honneur sont aussi sacrés que ce jour, ce mois et cette contrée. Que le présent en informe l' absent. Car le premier peut parfois transmettre un enseignement à un absent plus apte que lui à le comprendre*." Ce hadith est rapporté par Abou Bakra et figure dans les deux Sahih. L'une des pires et des plus graves formes de la médisance consiste à dénigrer un musulman, à le mépriser, à le vilipender, à s'efforcer à l'humilier, à lui ôter le respect et à violer son honneur. Ce caractère odieux, cette grande maladie fait partie des péchés majeurs et son auteur encourt une grande menace et un dur châtiment.

L'humilité ou beaucoup d'ac- tes d'adoration ?

Il arrive parfois que nous soyons pris d'enthousiasme pour l'accomplissement de certains actes d'adoration ou que les textes ventant le mérite de certains actes et notre engouement pour les bonnes actions nous poussent à redoubler d'efforts dans les actes dévotionnels. Il nous arrive d' oublier que l' essence des actes d' adoration ne réside pas dans leur abondance ou dans leur durée, comme la prière nocturne par exemple, ou l'achèvement de la lecture de tout le Coran ou encore la quantité des aumônes ; la quintessence de l'adoration est en réalité l'état du cœur lors de son accomplissement et le degré d'humilité et d'émotion du cœur. Les textes confirment cela : Allah, exalté soit-Il, dit : "*Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre, et c'est Lui le Puissant, le Pardonneur*." (Coran 67/2) "Ceux qui croient et font de bonnes œuvres... vraiment Nous ne laissons pas perdre la récompense de celui qui fait le bien." (Coran 18/ 30). Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit, pour étayer cela : "*De même, deux rak'ât que le serviteur d' Allah accom- plit en orientant son cœur et ses mem- bres vers Allah, exalté soit-Il, en vouant son cœur tout entier à Allah, exalté soit-Il, valent mieux que deux cents rak'ât dénuées de cela, même si leur rétribution sera grande étant donné leur grand nombre*." Et il a dit: "*Deux œuvres peuvent être semblables en apparence, alors que le mérite de l'une par rapport à l'autre, voire le mérite d'une petite quantité de l'une par rapport à une grande quantité de l' autre, peut être immense*." Il a dit : "*Le mérite des bonnes actions varie en fonction de la foi, de la glorification et de la vénération que renferment les cœurs. Rechercher la satisfaction de l'Être adoré uniquement, sans rien rechercher d'autre pour que les deux œuvresnefassentqu'uneetqueladiffférence de mérite entre les deux ne puisse être évaluée que par Allah, exalté soit-Il*." (Al-manâr al-manîf). La confirmation d'Ibn al-Qayyim est claire pour celui qui a une profonde connaissance des niveaux des œuvres et qui sait distinguer les actes dévotionnels. Soyez, donc, soucieux de la perfection et de la qualité de vos actions en veillant à la présence et à l'humilité du cœur en suivant concrètement ce qui a été transmis du Prophète (QSSSL).

GHARDAIA, ESPACES PUBLICS DU CHEF-LIEU DE WILAYA

Large opération de désinfection

Des équipes d'intervention de la Protection civile, de la gendarmerie et de la Sûreté nationales ont exécuté durant toute la soirée le nettoiement, la désinfection et l'aseptisation des lieux et objets susceptibles de constituer des vecteurs de propagation du virus.

PAR BOUZIANE MEHDI

Une large opération de nettoiement et de désinfection des espaces publics a été lancée, dans la nuit du vendredi 8 mai à samedi 9 mai, au niveau du chef-lieu de la ville de Ghardaïa dans le cadre des mesures préventives de lutte contre la propagation du nouveau coronavirus.

Cette opération, menée par les services de la commune en collaboration avec la Protection civile, les services de sécurité (police, gendarmerie) les autorités locales, les élus, la société civile, a été vivement saluée par les habitants, a indiqué l'*APS*, précisant qu'équipées de moyens matériels conséquents, des équipes d'intervention de la Protection civile spécialisées dans la lutte contre les risques biologiques et d'épidémies, des équipes de la gendarmerie ainsi que la Sûreté nationale ont exécuté durant toute la soirée le nettoiement, la désinfection et l'aseptisation des lieux et objets susceptibles de constituer des vecteurs de propagation de la pandémie du coronavirus.

Le président de l'assemblé populaire communale (APC) de Ghardaïa, Omar Fekhar, a expliqué à l'*APS* que cette opération de désinfection a été "*menée en parfaite coordination avec l'ensemble des autorités sécuritaires afin de laver à grande eau et désinfecter les espaces publics, les voiries, les trottoirs, voire des portes, façades et garages d'immeubles, et qu'outre la collecte des ordures qui fait partie de ses prérogatives, la commune est également mobilisée en cette période marquée par la pandémie du Coronavirus, pour la désinfection des espaces publics pour y endiguer le risque de propagation de ce virus*". Les actions de désinfection se multiplient à la faveur d'initiatives menées également par les acteurs de la société civile dans les différents quartiers et Ksour de la commune de Ghardaïa.

M. Fekhar a souligné que la "*culture de stérilisation et les comportements d'hygiène et distanciation gagnent en importance auprès des citoyens, qui accordent désormais davantage d'intérêt à des gestes basiques et avec le concours des institutions étatiques, le tissu associatif et les services de cette collectivité, la campagne de désinfection complète de l'ensemble des espaces publics et autres établissements est menée de manière quotidienne*". L'objectif de ces actions étant de sécuriser la santé des citoyens tout en assurant la sécurité, aussi bien des agents de nettoiement que les agents de sécurité chargés de l'application du confinement sanitaire partiel.Les autorités locales de Ghardaïa ont remercié l'ensemble des parties mobilisées dans cet effort de protection de la santé publique, rappelant, à cette occasion, la nécessité de respecter les mesures préventives prises dans le cadre du confinement sanitaire, exhortant les habitants à rester chez eux et ne sortir qu'en cas de besoin urgent.

B. M.

NAAMA, ZONES ENCLAVÉES DE LA WILAYA

Les actions de solidarité se multiplient

Les efforts des pouvoirs publics, du mouvement associatif et des bénévoles en matière de solidarité sociale se multiplient à Nâama et reflètent l'impact de ces actions en cex temps de confinement et de crise sanitaire, à travers les zones enclavées.

Cet élan s'exprime à travers la participation de nombreuses parties ayant marqué leur engagement dans les efforts de solidarité et d'entraide sociale avec les habitants des zones reculées et la réduction des effets de la conjoncture sanitaire actuelle.

Les actions de solidarité, organisées tout au long du mois d'avril dernier, ont vu la distribution de 4.200 colis alimentaires au profit des familles se trouvant au niveau de 74 zones d'ombre des différentes communes de la wilaya, par l'organisation de cinq caravanes successives.

Ces caravanes ont permis la distribution, en plus des produits alimentaires, des couvertures, du lait pour bébés, des équipements pour handicapés, des médicaments, des tensiomètres, des glucomètres et autres.

Pour sa part, la direction du commerce a distribué quelque 20 tonnes de produits alimentaires aux franges sociales défavorisées.

De son coté, la Coordination de wilaya de solidarité nationale a offert 491 colis alimentaire aux familles aux revenus limités dans les daïras de Mekmen Benamar et Aïn-Sefra.

Quant à l'association Affaq-Kheiria de la daïra de Mecheria, elle a fait don de 12 quintaux de pommes de terre et 300 couffins emplis de différentes produits de consommation au profit des orphelins, veuves et malades du cancer.

Cet élan spontané de solidarité marque les valeurs de générosité dans cette région.

Dans ce cadre, les habitants du vieux ksar de l'oasis de Tiout ont, depuis l'annonce des mesures de lutte contre le coronavirus, mis en place plusieurs groupes de bénévoles pour veiller à l'application des mesures préventives au sein des agglomérations, prendre en charge des malades et des personnes âgées et éviter les regroupements des habitants. .

Ces circonstances particulières ont démontré les capacités des jeunes et leur grand enthousiasme durant cette crise, ainsi que leur attachement à l'esprit de la foi musulmane, à savoir l'atténuation des maux des autres.

Les habitants des zones d'ombre, notamment les éleveurs, et les populations des zones steppiques, à l'instar de Lajdar, Sidi-Moussa, Bouadi-Ezzeboudj, Theniat-Chiakha, Souiridj et autres, ont fait part des difficultés rencontrées suite à la fermeture des marchés hebdomadaires de bétail.

Ils se sont plaints également du manque de revenus assurés par la vente d'animaux, de la cherté de l'aliment de bétail et de sa disponibilité ainsi que celle de l'eau destinée au cheptel. Cette situation s'est aggravée par les mesures de confinement.

Le secrétaire général de la chambre locale de l'agriculture, Khattaoui Amar, a tenu à rassurer les éleveurs, indiquant que la direction des services agricoles, en coordination avec son organisation, ont entamé une opération de distribution de quotas d'aliment de bétail soutenus au niveau des magasins de l'Office professionnel des céréales de la daïra de Mecheria.

Ces quantités sont destinées à quelque 3.600 éleveurs, dans le but de sauvegarder les revenus de cette frange et la préservation de la ressource animale, durant cette période difficile qui nécessite la conjugaison des efforts.

APS

ADRAR

800 "Iftar" assurés au quotidien

Pas moins de 800 repas d'Iftar seront distribués quotidiennement au profit des différentes couches sociales à Adrar dans le cadre d'un programme de solidarité spécial Ramadhan.

L'opération, lancée en substitution cette année aux actions des restaurants de la "Rahma", cible les personnels exerçant dans les structures hospitalières chargés notamment de la prise en charge des patients du coronavirus, les passagers, les familles nécessiteuses et les agents de gardiennage de certaines entreprises. Cette action de solidarité, pour laquelle ont été retenus 3 points de préparation, est menée en coordination avec les secteurs de l'agriculture, du commerce, des travaux publics, des organisations et associations, à l'instar du Croissant-Rouge algérien et les Scouts musulmans algériens. Présidant le lancement de cette opération à partir de l'hôtel Touat de la ville d'Adrar, le wali d'Adrar a mis l'accent sur la nécessité du respect des normes requises de préparation des repas d'Iftar par souci de préserver la santé des catégories bénéficiaires. La wilaya d'Adrar a connu ce mois de Ramadhan la distribution, avec le concours des associations caritatives et de bienfaisants, de 30.400 aides de solidarité (10.000 DA chacune), et de 15.000 colis de denrées alimentaires au profit des familles nécessiteuses, notamment celles des zones d'ombre.

ORAN

Prise en charge des femmes enceintes atteintes de Covid-19

Le service de gynécologie-obstétrique relevant de l'EHU d'Oran, a mis en place un dispositif pour la prise en charge des femmes enceintes atteintes du Covid-19.

Les patientes présentant des symptômes du virus sont orientées vers une aile dédiée au Covid-19. Cette aile est composée de 5 chambres d'hospitalisation, une salle opératoire, une salle d'accouchement, ainsi qu'une unité de consultation spécial Covid-19. Les patientes qui ne présentent aucun symptôme liés au Covid-19 prennent, quant à elles, un autre parcours de soin complètement séparé et éloigné de celui consacré au Covid-19.

Cinq cas suspects ont été admis au niveau de la maternité de l'EHU d'Oran, depuis le début de la pandémie, dont deux patientes évacuées de Tiaret. L'EHU d'Oran, un des deux centres principaux désigné pour la prise en charge du Covid-19, avec le CHU d'Oran, continue à prendre en charge les différentes autres pathologies, ce qui a exigé la mise en place d'un circuit isolant, séparant les cas affectés et non affectés.

APS

CRISE SANITAIRE

Sauver impérativement les entreprises

De nombreux économistes ont soulevé la nécessité de projeter l'économie algérienne dans le futur et sauver les entreprises qui sont menacées de faillite dans ce contexte particulièrement défavorable et préjudiciable de la crise sanitaire la plus dévastatrice depuis un siècle.

L'Observatoire économique euro-méditerranéen basé à Marseille indique que l'association des économistes méditerranéens EMEA passe au crible le développement du Covid-19 dans dix pays et analyse les réponses politiques pour limiter les impacts économiques de la pandémie.

Au 21 avril 2020, plus de 2,5 millions de cas de coronavirus ont été confirmés dans le monde. Débuté fin 2019 à Wuhan, en Chine, cette pandémie atteignait, aux derniers jours de janvier 2020, l'Italie du Nord puis l'Espagne. Elle s'étendait, mi-février, au sud et à l'est de la Méditerranée. "*Contenir la maladie avec des confinements draconiens et des mesures de restrictions de la mobilité ont été les options préférées pour sauver des vies, mais à un coût financier et socio-économique élevé et sans sembler considérer la nature globale de la crise*", pointe un rapport publié le 22 avril par EMEA (Association des économistes euroméditerranéens). Coordonné par Rym Ayadi, présidente d'EMEA et directrice d'EMNES (réseau euroméditerranéen pour les études économiques), il analyse la propagation du Covid-19 et les réponses des gouvernements dans dix pays. Une quinzaine d'économistes passent au crible l'état de préparation et l'efficacité des systèmes de santé (jugés faibles), "*les mises en place de confinement (avec des résultats probants sur le nombre de cas), les politiques de solidarité pour atténuer les conséquences socio-économiques (prises rapidement)*", ajoute cette même source. Ajoutant que tous les pays méditerranéens, au Nord comme au Sud, accompagnent les entreprises avec des facilités monétaires et fiscales, des assouplissements des règles bancaires. L'Egypte et le Maroc proposent même des mesures ciblées pour les travailleurs du secteur informel.

Incapacité des gouvernements à gérer cette crise

"*Un autre calendrier et un niveau de préparation différent auraient-ils été plus efficaces pour sauver des vies et moins coûteux économiquement ?*", questionnent les économistes dans ce rapport. Les pays du G20 et les organisations internationales ont déjà consacré des centaines de milliards de dollars pour limiter les conséquences économiques et sociales de cette pandémie. "*Il reste à voir, cependant, si le timing et l'efficacité de ces politiques sont adéquats*." Les auteurs se demandent si une coordination au niveau national, régional et mondial des réponses des gouvernements n'aurait pas pu permettre de mieux tirer parti des expériences des premiers touchés, précisent les économistes méditerranéens. Cette grille d'analyse, mise à jour régulièrement, va permettre aux économistes d'EMEA de poursuivre leurs réflexions.

R. E.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Pas d'amélioration en dépit des fonds octroyés et des moyens disponibles

Après avoir écouté un exposé sur le secteur des Ressources en eaux dans la wilaya de Boumerdès dans le cadre d'une visite d'inspection de nombre de projets dans la wilaya, Baraki s'est dit "*étonné*" des indicateurs négatifs ayant été avancés concernant le secteur dans la wilaya et ce, compte tenu des fonds importants octroyés au secteur et des moyens différents et importants dont elle dispose.

"*Je ne suis pas du tout satisfait de cette situation*", a déclaré le ministre, ajoutant qu'il refusait que 74 % seulement de la population de la wilaya aient accès à l'eau potable de manière quotidienne tandis que le reste de la population soit obligé d'attendre jusqu'à 10 jours pour avoir accès à l'eau potable et cE, compte tenu des moyens de la wilaya, à savoir 3 systèmes d'AEP, plus de 170 puits, 9 petits barrages et 14 retenues collinaires.

Il a également exprimé son mécontentement quant à cette situation étant donné que la population continue de souffrir au moment où la wilaya produit plus de 260.000 m^3/jour d'eau potable et gaspille près de 95.000 m^3/jour en raison du raccordement anarchique, du vol, des fuites au niveau du réseau de canalisations et autres.

Par ailleurs, le ministre a déploré le grand dysfonctionnement marquant la gestion du secteur, disant qu'il était illogique que l'État réserve pas moins de 35 mds DA à cette wilaya pour la réalisation de 87 projets de développement en la matière dont seulement 40 projets en cours de réalisation au moment où 10 communes de la wilaya "*enregistrent depuis des années un déficit d'alimentation en cette matière vitale*".

Ainsi, le ministre a décidé de dépêcher à partir de la semaine prochaine des cadres de son département à cette wilaya pour procéder à un audit au niveau de cette direction et revoir tous les aspects d'organisation, de gestion et de distribution de projets.

Au début de sa visite, Baraki a inspecté le barrage de Keddara, dans la commune de Keddara (ouest de la wilaya), où il a suivi un exposé sur la situation de ce dernier et sur la périphérie irriguée à El-Hamiz avant de procéder à la remise des prix aux cinq lauréats du concours national du meilleur projet scientifique en matière de ressources en eau, lancé par le ministère en date du 22 mars à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

Après avoir supervisé une opération symbolique de reboisement au niveau du Barrage de Keddara, la délégation ministérielle s'est enquise des conditions de travail à la station de pompage d'eau potable à Boudouaou avant de visiter une autre station utilisée dans le chef-lieu de la wilaya de Boumerdès.

R. E.

ECONOMIE FRANÇAISE

Le télétravail devrait rester de mise jusqu'à l'été

Les salariés d'une même entreprise pourraient ne pas se revoir physiquement avant les congés d'été. La ministre du Travail a précisé, lundi matin sur *Franceinfo*, que le télétravail, qui concerne à ce jour 5 millions de salariés, devrait rester la règle au delà du 11 mai. "*Il est très important que ceux qui télétravaillent aujourd'hui continuent au maximum de le faire, a expliqué Muriel Pénicaud. Cela évite d'être trop nombreux sur le lieu de travail et permet de désaturer les transports*." La ministre estime "*raisonnable*" d'affirmer que le télétravail restera massif jusqu'à l'été. Quant aux salariés qui doivent impérativement se rendre sur site, ils devront le faire "*par rotation, pas tous en même temps*", a-t-elle prévenu. Alors que la France s'apprête à sortir progressivement du confinement à partir du 11 mai, le gouvernement va adapter les mesures de soutien à l'économie pour continuer à accompagner les entreprises face à un redémarrage de l'activité qui s'annonce lent et devra s'accompagner de procédures sanitaires potentiellement coûteuses.

"*Le plus dur est devant nous du point de vue économique et va demander une mobilisation totale et nouvelle, nous nous y préparons afin d'essayer de limiter le plus possible la casse économique et la casse sociale*", a déclaré lundi le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire sur *France Inter*.

"*La puissance publique restera présente*", a-t-il assuré en prévenant qu'"*il y aura des faillites*" pour les entreprises les plus fragiles. La reprise de l'activité s'annonçant très graduelle, le fonds de solidarité sera bien maintenu jusqu'au 31 mai, de même que les possibilités de report d'échéances fiscales et sociales.

Après le 1er juin, le fonds de solidarité "*sera maintenu pour tous ceux dont l'activité continue à être fermée*", dont l'hôtellerie-restauration, la culture et l'événementiel, a précisé Bruno Le Maire.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a, quant à lui, précisé sur *BFMTV* et *RMC* que les annulations de charges "*pour tout le secteur de l'hôtellerie, pour tout le secteur de la restauration, pour les arts et spectacles, le monde de la culture, pour une partie du monde du sport (…) pour le tourisme*", porteraient sur la période allant du 15 mars au 15 juin. Bruno Le Maire a également rappelé la volonté de l'État d'accompagner les secteurs les plus fragiles, à savoir le tourisme, l'industrie aéronautique et l'industrie automobile.

Concernant les reports d'échéances accordées aux entreprises du fait de la crise en cours, "*on a aujourd'hui 17 milliards (d'euros) de charges qui ont été reportées" depuis la mi-mars*", a souligné Gérald Darmanin sur *BFMTV* et *RMC*.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a précisé dans un communiqué diffusé par ses services que "*les modalités de règlement des cotisations reportées seront prochainement définies afin de prévoir des modalités de remboursement aux organismes de sécurité sociale compatibles avec la reprise d'activité des entreprises*".

R. E.

HONG KONG

Reprise de la contestation

La police hongkongaise a arrêté 230 personnes en marge des manifestations pro-démocratie dimanche, parmi lesquelles un jeune de 12 ans.

C'est ce qu'ont annoncé lundi les autorités locales, soit le plus important coup de filet depuis le début de l'épidémie de coronavirus.

Hong Kong a connu de juin à décembre 2019 sa pire crise politique depuis sa rétrocession par Londres en 1997, avec des manifestations monstres, et parfois violentes, pour dénoncer les ingérences de Pékin, qui enfreint selon les protestataires le principe "Un pays, deux systèmes".

La contestation avait perdu en ampleur en fin d'année après le triomphe des pro-démocratie aux élections locales et les manifestations de rue ont complètement cessé avec l'émergence du coronavirus en janvier.

Mais dimanche, deux jours après l'assouplissement des restrictions à Hong Kong, la ville a de nouveau connu des rassemblements sporadiques, qui ont donné lieu à de multiples descentes de police, et même des courses poursuites dans des centres commerciaux.

Les policiers ont en soirée fait usage de gaz lacrymogène et de leurs matraques contre des manifestants, des badauds et des journalistes dans le quartier populaire de Mong Kok.

La police a fait état lundi de 230 arrestations pour rassemblement interdit, agression de policier ou absence de papiers d'identité. Certains sont poursuivis pour violation des règles instaurées pour lutter contre le coronavirus, parmi lesquelles l'interdiction de se rassembler à plus de huit.

La cheffe de l'exécutif pro-Pékin Carrie Lam a par ailleurs fait part lundi de son intention de revoir les programmes scolaires, en estimant que certains enseignements avaient contribué à nourrir la contestation de l'an passé. "*En ce qui concerne la manière, à l'avenir, d'aborder les cours de "liberal studies"* (un cours de culture générale destiné à forger l'esprit critique, NDLR) nous allons certainement clarifier les choses avant la fin de l'année", a-t-elle dit dans le journal *Ta Kung Pao*.Ces déclarations risquent d'attiser la colère des militants pro-démocratie qui dénoncent les atteintes du pouvoir central chinois aux libertés uniques dont est censée jouir leur ville. Ces cours de culture générale ont été introduits en 2009 et les écoles sont libres de choisir la manière de l'enseigner. Ils sont devenus la bête noire des médias d'Etat chinois et de la classe politique pro-Pékin qui réclament une éducation plus patriotique. Avec le soutien de Pékin, l'exécutif de Mme Lam tente par ailleurs de faire passer un projet de loi pour sanctionner toute offense à l'hymne national chinois, tandis que des personnalités proches du pouvoir souhaitent que la ville se dote de la loi anti-sédition dont le projet avait entraîné en 2003 une levée de boucliers au sein de la population.

Plus de 8.000 personnes, dont 17 % d'élèves du secondaire, ont été arrêtées pendant la crise politique de 2019.

RD CONGO

Ouverture du procès de Vital Kamerhe

C'est la première fois dans l'histoire de la RDC, qu'un directeur de cabinet du Président se retrouve sur le banc des accusés pour détournement de fonds publics.

Un procès anticorruption sans précédent s'ouvre ce lundi 11 mai en République démocratique du Congo avec sur le banc des accusés le principal allié du chef de l'État Félix Tshisekedi, son directeur de cabinet Vital Kamerhe, au cœur d'une affaire de détournement de fonds publics. En détention préventive à Kinshasa depuis le 8 avril, celui qu'on surnomme parfois le "Président bis", 61 ans, est poursuivi avec deux autres personnes pour le détournement présumé de plus de 50 millions de dollars. "*Jamais dans l'histoire politique congolaise de ces deux dernières décennies, un acteur aussi important de la scène politique ne s'est retrouvé derrière les barreaux*", résument les experts du Groupe d'études sur le Congo (GEC) de l'Université de New York. Mais selon des sources judiciaires, l'audience de ce lundi ne traitera pas encore du fond de l'affaire, elle permettra seulement l'identification et l'examen des préalables.

Les poursuites contre Vital Kamerhe entrent dans le cadre d'une vaste enquête anticorruption supposée marquer le renouveau de la justice congolaise dans la lutte contre la corruption et l'impunité des élites depuis l'indépendance le 30 juin 1960.

Ancien président de l'Assemblée nationale, principal allié du Président Félix Tshisekedi dans sa conquête du pouvoir, Vital Kamerhe est convoqué devant les juges du tribunal de grande instance de Kinshasa Gombe, avec un entrepreneur et un autre responsable de la présidence. Le procès devait s'ouvrir en audience foraine, c'est-à-dire délocalisée dans l'enceinte même de la prison de Makala où il est incarcéré.

AFGHANISTAN

4 civils blessés dans des explosions à Kaboul

Quatre explosions successives de mines ont secoué le nord de la capitale afghane lundi matin blessant quatre civils, a déclaré le porte-parole de la police de Kaboul.

"*Quatre bombes en bord de route ont explosé dans le district de police 17*", a indiqué Ferdaws Faramarz dans un message, précisant que "*quatre civils, dont un enfant, avaient été légèrement blessés*".

Il s'est produit dans un quartier où les services de renseignements afghans ont récemment arrêté des membres du groupe État islamique accusés d'avoir mené plusieurs attaques.

Il s'agit de la première attaque coordonnée dans la capitale depuis plusieurs mois. Toutefois, les attaques à la bombe et tirs de roquettes par des groupes tels que l'État islamique ou les talibans sont fréquentes dans le pays. Les insurgés n'ont cependant pas revendiqué d'attaque majeure à Kaboul depuis la signature d'un accord historique avec Washington fin février, dans lequel les États-Unis se sont engagés à un retrait total des forces étrangères d'Afghanistan sous 14 mois.

S'ils ont épargné les forces américaines et de l'Otan depuis la signature de l'accord, les talibans ont intensifié leur offensive contre la police et l'armée afghanes.

Washington, Kaboul et de nombreux acteurs internationaux ont émis en vain de nombreuses demandes de cessez-le-feu ces dernières semaines, afin d'éviter l'effondrement du processus de paix.

Malgré l'augmentation des violences, les troupes américaines ont déjà débuté leur retrait du pays, alors que le Président américain Donald Trump tente de mettre fin à la plus longue guerre de l'histoire des États-Unis.

Agences

ARABIE SAOUDITE

Triplement de la TVA et fin des allocations

L'Arabie saoudite a annoncé un plan d'austérité qui prévoit un triplement de la taxe sur la valeur ajoutée et la fin des allocations mensuelles à ses citoyens, en réaction à la chute historique du prix du pétrole et à la pandémie du nouveau coronavirus.

Premier exportateur de brut au monde, le royaume espère engranger 100 milliards de riyals (24,61 milliards d'euros) à la faveur de ces mesures, qui pourraient toutefois susciter un mécontentement dans l'opinion.

"*Il a été décidé la fin du versement de l'allocation de vie chère à partir de juin 2020 et que la TVA passerait de 5 % à 15 % à compter du 1er juillet*", a déclaré le ministre des Finances, Mohammed al-Jadaan, à l'agence officielle *SPA*. Par ailleurs, le gouvernement "*annule, étale ou reporte*" les dépenses liées aux grands projets de développement destinés à moderniser l'économie et la rendre moins dépendante des exportations de pétrole.

Le ministre a affirmé que la décision avait été rendue nécessaire par la "*baisse sans précédent*" de la demande mondiale d'or noir et la "*forte baisse des recettes pétrolières*".

Il a également cité deux autres "chocs" pour l'économie saoudienne : le ralentissement de l'activité liée aux mesures de confinement et les dépenses publiques "non prévues" dans le secteur de la Santé. L'Arabie saoudite est le pays arabe du Golfe le plus touché par la pandémie, avec plus de 39.000 cas d'infection et 246 décès dus à la maladie, selon les derniers chiffres officiels. Dans le sillage de l'annonce du ministre des Finances, le géant saoudien de l'énergie Aramco a annoncé une réduction de moitié à compter de ce lundi du prix de l'essence, dans un geste visant manifestement à contrebalancer les mesures d'austérité. La semaine dernière, Mohammed al-Jadaan avait averti que des mesures "*douloureuses et drastiques*" pour le budget du pays seraient nécessaires. Pour compenser la hausse du coût de la vie pour les moins favorisés, elle avait alors créé une allocation mensuelle de 1.000 riyals (près de 250 euros), qui représente des milliards de dollars de dépenses chaque année.

Le gouvernement saoudien estime que Ryad pourrait perdre la moitié de ses recettes fiscales liées au pétrole, lesquelles assurent 70 % de l'enveloppe totale.

Agences

FOOTBALL, REPRISE ÉVENTUELLE DU CHAMPIONNAT

Ce que prévoit le protocole sanitaire

Comment organiser un match de football tout en limitant le risque de contamination au coronavirus ? Tel est l'objet du protocole sanitaire arrêté par la commission médicale de la Faf et actualisé par le ministère de la Santé en vue de la reprise du championnat.

PAR MOURAD SALHI

À l'arrêt depuis le 16 mars et interrompue au moins jusqu'au 30 mai prochain, le championnat pourrait reprendre ses droits, mais dans le respect des mesures drastiques de protection. Pour permettre une reprise de la compétition dans les semaines prochaines, comme la commission médicale de la Fédération algérienne de football le souhaite. Un nouveau protocole sanitaire serait, en effet, mis en place autour des rencontres qui se tiendraient, bien évidemment, à huis clos et avec un nombre restreint de personnes impliquées.

Il s'agirait d'abord d'une "*évaluation individuelle de la situation physique de chaque athlète et adapter le retour à la compétition et à l'entrainement en fonction des capacités de chacun. Chaque membre de l'équipe devra suivre un protocole médical pour les joueurs, similaire à celui d'une reprise avant une saison. La charge doit être progressive et soutenue jusqu'à atteindre l'objectif*", a indiqué la commission dans un communiqué de presse. La commission a soulevé "*l'importance de ne pas brûler les étapes lors d'une éventuelle reprise au risque d'avoir des contaminations. Ce qui va prolonger davantage l'arrêt*". Elle rappelle par la même occasion "*les conséquences de l'arrêt du sport, en les qualifiant d'énormes*".

Pour s'étaler dans ses explications du protocole sanitaire, la commission appelle les clubs à renforcer la vigilance tout en faisant plus d'efforts sur le plan médical. "*Une importance particulière doit être accordée par les médecins de clubs à la stricte application des directives édictées dans les notes et instructions sus-citées. Ces instructions et notes sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles et de l'évolution de la pandémie*", précise le communiqué de la commission.

Les clubs, explique la même commission, "*sont plus que jamais appelés à chercher des critères cliniques, biologiques et radiologiques, en cas de doutes sur un cas positif. L'absence d'anomalies parenchymateuses n'exclut pas une infection au coronavirus dans les 3 premiers jours d'apparition des symptômes*", explique la commission.

Pour ce qui est de l'organisation des matchs, ladite commission confirme que les arbitres qui devraient diriger les rencontres doivent obéir au même protocole. "*Les arbitres doivent obéir au même protocole que les clubs, et seront, pour leur part, pris en charge par les médecins de Ligue de région les plus proches de leurs résidences pour éviter les déplacements.*"

Toujours dans le même registre, l'instance fédérale est attendue à mettre en place une organisation stricte des matchs notamment sur le terrain. Comme ce fut le cas des autres fédérations européennes, la Faf devrait réduire au minimum le nombre de personnes intervenant sur et autour de la pelouse. La présentation des équipes serait aussi effectuée à minima.

M. S.

COMITÉ OLYMPIQUE ALGÉRIEN

Le bureau exécutif entérine la démission de Berraf

Le bureau exécutif du Comité olympique et sportif algérien (COA) a annoncé, mardi, avoir entériné la démission du président Mustapha Berraf et désigné son 1er vice-président, Mohamed Meridja, à la tête de l'instance à titre intérimaire.

"*Le Comité exécutif du Comité olympique et sportif algérien, réuni mardi au siège de l'instance, a eu à prendre connaissance d'une lettre de confirmation de démission de Mustapha Berraf de son poste de président de l'instance*", a indiqué le COA dans un communiqué. Lors de la réunion tenue sous la présidence d'Abderrahmane Hammad, le bureau exécutif, et après avoir constaté la vacance du poste de président, a procédé à l'installation de Mohamed Meridja, 1er vice-président, en qualité de président par intérim de l'instance olympique, "*en application des dispositions statutaires et réglementaires du COA*".

"*Meridja assurera l'intérim jusqu'à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire élective*", a conclu le COA.

Berraf avait entretenu le suspense durant plusieurs semaines, après avoir démissionné "*verbalement*" du COA sans le notifier par écrit, désignant par la suite Abderrahmane Hammad pour assurer l'intérim. Les membres du Comité exécutif avaient rejeté cette démission et tenté de faire changer d'avis à Berraf qui s'était dit "*fatigué*" face aux "*attaques répétées dont il fait l'objet lui et sa famille*".

APS

CONSTITUTION

La Faf fera des propositions

La Fédération algérienne de football a indiqué dans un récent communiqué de presse qu'elle avait reçu une copie du projet de révision de la Constitution de la part des services de la présidence de la République "*pour avis et enrichissement*". Le gouvernement algérien a entrepris depuis quelques mois ce projet de révision de la Constitution avec plusieurs propositions d'un comité d'experts. Les responsables du football algérien ont indiqué qu'ils feront des "*propositions pour renforcer la construction d'un l'État de droit et participer à l'effort d'aller vers une Algérie nouvelle telle que réclamé par le peuple algérien*".

SPORT SCOLAIRE

Un terrain fertile pour une éducation équilibrée

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, a qualifié, mardi à Alger, le sport scolaire de "*terrain fertile pour une éducation équilibrée*" permettant un épanouissement de l'élève.

Le sport scolaire constitue "*un champ fertile pour une éducation équilibrée et permet l'épanouissement de l'élève, la consolidation des liens de coopération, le respect de l'autre et l'instauration de l'esprit collectif*", a déclaré le ministre dans une allocution prononcée lors de l'installation de la commission intersectorielle chargée de relancer le sport scolaire. Rappelant que le développement du sport scolaire figure parmi "*les engagements*" contenus dans le programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre a fait savoir que "*les activités d'éveil*" seront renforcées au cycle primaire, à l'instar des activités scolaires complémentaires dans le domaine du sport et de la culture dans les autres cycles d'enseignement.

L'installation de cette commission "*confèrera une grande dynamique*" pour la promotion du sport scolaire, d'autant que ce dossier concerne une large catégorie d'élèves scolarisés, ce qui permettra l'émergence de talents sportifs dans diverses spécialités, a-t-il dit, ajoutant que le sport scolaire permet de déceler les héros de demain.

La relance du sport scolaire est susceptible de contribuer à "*la lutte contre la violence*", a souligné le ministre.

EUROPE

Atal troisième meilleur dribbleur

L'arrière droit algérien de l'OGC Nice, Youcef Atal, est le troisième meilleur dribbleur des championnats européens d'après un classement réalisé par le quotidien *l'Equipe*.

Le défenseur de 23 ans tente 10,4 dribbles par match, il arrive juste derrière Neymar (10,9 dribbles/match) et Sofiane Boufal (11,5 dribbles/matchs).

Le latéral du club de Ligue 1 a vécu une saison difficile avec un début de saison retardé par une blessure contractée durant la Coupe d'Afrique des Nations et une autre blessure en décembre dernier qui l'a éloigné. Youcef Atal n'a d'ailleurs pas repris la compétition depuis cette deuxième mésaventure. Il a pris part à 13 rencontres pour un but inscrit et deux passes décisives offertes.

MERCATO

Kadir prolonge avec Martigues

Après une expérience en Espagne, l'ancien ailier international algérien Fouad Kadir a décidé de revenir à son ancien club Martigues et signer pour une saison.

Le joueur de 36 ans a signé cette saison avec le club de ses débuts dans le football et il a terminé à la 5e place en National 2 (D4). Le joueur qui a apporté son expérience à l'équipe a décidé de prolonger son contrat pour une saison, afin d'aider son club à réaliser une montée en National (D3) la saison prochaine.

L'ancien joueur de l'Olympique de Marseille va, donc, passer une autre saison sur les terrains et ne compte pas encore mettre fin à sa carrière.

LES 30 ANS DU TOP 50

21h00 W9

Trente ans déjà que le «Top 50» nous gratifie, année après année, de ses plus beaux tubes ! De Jean-Luc Lahaye à Tal en passant par Alizée, l'émission a marqué l'esprit des Français petits ou grands. À l'occasion de cet anniversaire, retrouvez deux superbes soirées enregistrées en public au Palais du Sports de Paris. Ces émissions placées sous le signe de la fête, de la bonne humeur et des souvenirs proposent de découvrir le classement des 50 titres qui se sont le mieux vendus depuis la création du hit parade - l'occasion notamment de voir ou de revoir les looks incroyables de Jeanne Mas ou Pascal Obispo

TPMP : LE JEU

21h00 8

Médias, dossiers, scoops, invités, quiz, défis… sur le plateau ou dans la rue, dans les loges ou en régie, qui peut arrêter Baba ? Entouré de ses chroniqueurs historiques, mais aussi de nouvelles recrues comme Éric Naulleau, Karim Zéribi, Cyrille Eldin ou Thomas Angelvy, Cyril Hanouna a repris cette année des séquences cultes de la dernière décennie. Ce soir, l'amateur et ses chroniqueurs jouent pour vous faire gagner des cadeaux. Au programme : des quiz, des surprises, mais aussi des gages qui vont en étonner plus d'un ! Ambiance et fous rires garantis, pour une soirée comme toujours inoubliable !

ENVOYÉ SPÉCIAL

21h00 2

Plus de proximité, plus de rencontres, plus d'immersion, pour cette formule du magazine «Envoyé spécial» présentée par Élise Lucet depuis 2016. La journaliste de «Cash investigation» présente l'émission sur le terrain, au contact de celles et ceux qui participent aux reportages. Autour d'elle, les citoyens, les invités, les acteurs majeurs des dossiers traités et les reporters, qui donnent leur nom à l'émission, partageront avec les téléspectateurs les coulisses de leurs enquêtes, ce qui permet de préciser les circonstances de la réalisation des reportages ou encore de répondre à certaines questions qui demeurent en suspens

LA FAILLE

21h00 3

Lorsque Ted Crawford découvre que sa jeune épouse le trompe, il décide de la tuer - mais en mettant au point le crime parfait. Alors que la police arrive sur les lieux du drame, l'inspecteur Rob Nunally a deux surprises : la victime n'est pas morte et il s'agit de la femme avec laquelle il avait une liaison… Crawford a avoué la tentative d'homicide et Willy Beachum, un ambitieux procureur adjoint sur le point d'intégrer un prestigieux cabinet d'avocats, se voit confier cette dernière affaire. Mais dans la partie qui s'annonce, rien n'est aussi évident qu'il n'y paraît

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

AU NOM DU PÈRE

21h00 arte

Dix-huit mois après la mort d'August, les membres de la famille du pasteur Johannes Krogh essaient de surmonter leur deuil comme ils le peuvent. Christian s'est installé avec Amira et sa petite fille, Safiyah. Le couple a fondé Open Mind, une société de développement personnel en pleine croissance, portée par la sortie du deuxième livre de Christian. Mais celui-ci revit en permanence la scène traumatique du décès de son frère et peine à agir comme un manager. Emilie a donné naissance à Anton, le fils d'August. La jeune femme est en colère contre Johannes, selon elle le seul responsable de la mort de son compagnon. Elle refuse de baptiser son fils religieusement

CASTLE LE MEURTRE DU SAMEDI SOIR

21h00 4

Des ouvriers travaillant sur un chantier de démolition déterrent un corps caché sous une dalle de béton. Le défunt, né dans les années 1930, est rapidement identifié : Vince Bianchi, un éminent membre de la Mafia des années 1970. D'après un inspecteur de l'époque, Frank Russo, un autre gangster pourrait être impliqué. Il met Beckett et Castle sur la piste d'Harold Leone, l'ancien conseiller de la victime

WHY WOMEN KILL L'HORRIBLE VÉRITÉ

21h00 M6

Dans les années 1960, Beth Ann conduit April chez le médecin et sème le doute dans son esprit pour casser le lien qui l'unit à Rob. Par ailleurs, elle ne tarde pas à découvrir qu'elle n'était pas responsable de la mort de sa fille, puisque c'est l'ancienne maîtresse de Rob qui avait laissé le portail ouvert. Dans les années 1980, Naomi est au courant que son fils couche avec Simone et décide de mettre son grain de sel dans la vie de couple de celle-ci en lui révélant tout ce qu'elle sait sur Karl. En 2019, Jade poursuit son bonhomme de chemin avec Eli, mais Taylor s'en mêle en dévoilant de petits secrets à ce dernier

LE DÎNER DE CONS

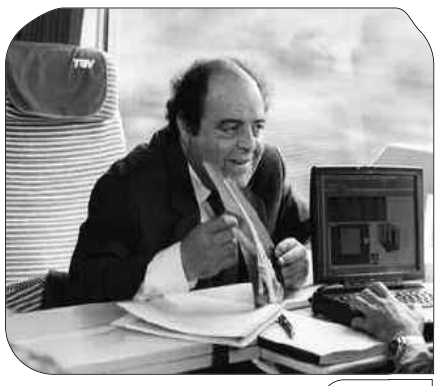

21h00 TF1

Pierre Brochant et ses amis organisent régulièrement des dîners auxquels sont conviés des inconnus réputés «cons» ! Fort d'avoir découvert le spécimen rare en la personne de François Pignon, modeste employé au ministère des Finances, Pierre se réjouit à l'avance de la bonne soirée qu'il va passer. Mais un malencontreux lumbago l'immobilise quand débarque chez lui François. Pignon, tout à fait sérieux et plein de sollicitude, enchaîne gaffe sur gaffe, ce qui énerve Brochant. Ce dernier finit par lui demander de se faire passer pour un producteur belge et de téléphoner chez son ami et rival Just Leblanc pour savoir si son épouse, qui l'a quitté, n'est pas chez lui

MIDI Libre Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 3996 | Jeudi 14 mai 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	04h00
Dohr	12h44
Asr	16h34
Maghreb	19h50
Icha	21h22

PANDÉMIE DE COVID-19

DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DANS LE MONDE

Nouveaux bilans, nouvelles mesures, faits marquants : un point sur les dernières évolutions de la pandémie de Covid-19.

Plus de 290.000 morts : la pandémie a fait au moins 290.477 morts dans le monde depuis son apparition en décembre en Chine, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles mardi à 22h GMT.

4.243.916 cas ont été diagnostiqués dans 195 pays et territoires. Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 82.246 décès pour 1,37 million de cas. Suivent le Royaume-Uni avec 32.692 morts, l'Italie (30.911), la France (26.991) et l'Espagne (26.920). Le Brésil a enregistré 881 décès liés au coronavirus au cours des dernières 24 heures, son plus lourd bilan quotidien depuis l'arrivée de la pandémie, selon le ministère de la Santé.

La lutte contre le coronavirus pourrait avoir des effets indirects dévastateurs dans les pays pauvres comme la mort de 6.000 enfants chaque jour dans les six prochains mois, a mis en garde mercredi l'Unicef, appelant à une action urgente.

Le Pérou a franchi mardi la barre des 2.000 décès liés au coronavirus, qui a contaminé plus de 72.000 personnes dans ce pays, a annoncé mardi le ministère de la Santé.

Russie : 2e pays en nombre de cas : La Russie, devenue mardi le 2e pays au monde en nombre de contaminations (232.000), selon un décompte de l'*AFP* basé sur des données officielles, a néanmoins entamé un prudent déconfinement. Dans plusieurs régions, certains commerces comme les salons de beauté ont pu rouvrir mais la plupart des lieux publics demeurent fermés. A Moscou, l'essentiel des mesures de confinement reste en place jusqu'au 31 mai. Le porte-parole de Vladimir Poutine, Dmitri Peskov, a annoncé avoir été testé positif.

Aux États-Unis : l'épidémiologiste Anthony Fauci, figure centrale de la cellule de crise de la Maison Blanche sur le

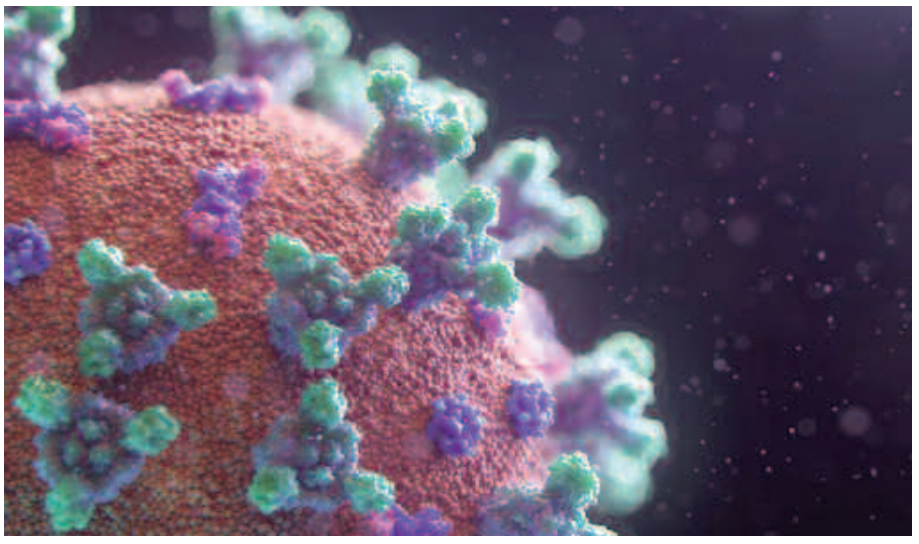

coronavirus, a mis en garde contre les conséquences "*très graves d'un redémarrage trop hâtif de l'économie*", et a averti que le nombre de morts aux États-Unis pourrait être "*plus élevé*" que le bilan officiel.

Le vice-Président Mike Pence, dont une proche collaboratrice a été testée positive, a décidé de garder ses distances avec Donald Trumppour quelques jours.

Les démocrates ont dévoilé un gigantesque plan d'aide d'un montant inédit de 3.000 milliards de dollars pour secourir l'économie américaine. Ce projet, dit "*loi pour les héros*", pourrait être approuvé vendredi par la Chambre des représentants, où les démocrates sont majoritaires, mais devrait être repoussé par le Sénat aux mains des républicains.

Des sénateurs républicains américains ont présenté un projet de loi qui donnerait le pouvoir au Président Trump d'imposer des sanctions à la Chine si Pékin ne fournissait pas de "*compte-rendu complet*" sur la pandémie.

Le Parti démocrate a évoqué la possibilité d'organiser une convention en ligne ou avec un autre format inédit pour investir son candidat à la Maison Blanche Joe Biden.

Le Pentagone a accordé un contrat de 138 millions de dollars à une société fabriquant des dosettes injectables pour permettre une diffusion rapide d'un vaccin contre le Covid-19 à partir de l'automne.

Dépistage massif en vue à Wuhan : Wuhan, berceau de l'épidémie, prévoit d'engager le dépistage de ses 11 millions d'habitants, alors que de nouveaux cas font craindre une reprise de la contagion, selon des médias.

Réouverture d'écoles : des milliers d'écoles ont rouvert en France en se pliant à un protocole sanitaire inédit, un redémarrage salué par le gouvernement mais qui continue à susciter de nombreuses craintes face à l'épidémie "*toujours active*". Des plages du littoral français pourraient être autorisées à rouvrir dès ce week-end pour des promenades ou du sport.

Confinement, quarantaine : l'Algérie a prolongé les mesures de confinement jusqu'au 29 mai, soit après la fin du Ramadhan. Au Maroc, les écoles resteront fermées jusqu'à la rentrée de septembre.

Les personnes arrivant en Espagne de l'étranger seront soumises à une quarantaine de 14 jours, à partir de vendredi et jusqu'au 24 mai au moins.

L'"*état d'alerte*" au Venezuela, décrété le 13 mars, est prolongé de trente jours et donc, de fait, le confinement. Et la suspension de tous les vols de et vers son territoire jusqu'au 12 juin. Le gouvernement du Niger a décidé de lever le couvre-feu à Niamey et d'autoriser la réouverture des lieux de culte, fermés depuis fin mars.

Des mesures de confinement resteront vraisemblablement en vigueur jusqu'à fin juillet à Los Angeles, à moins que le nombre de cas de Covid-19 ne chute, ont averti les autorités sanitaires locales.

Plan de relance en Inde : le Premier ministre Narendra Modi a annoncé un plan de relance économique d'environ 250 milliards d'euros, équivalant à près de 10 % du PIB, destiné à mener l'Inde vers l'"*autosuffisance*".

Sauver la saison estivale : Bruxelles présente mercredi ses recommandations pour sauver la saison estivale du secteur touristique, incitant les États européens à rouvrir progressivement les frontières intérieures.

La compagnie aérienne irlandaise Ryanair compte reprendre 40 % de ses vols à partir de juillet avec des mesures sanitaires comme le port de masques et des prises de température, mais sans l'imposition de la distanciation sociale.

Culture : une centaine d'artistes et personnalités d'Afrique se mobiliseront le 25 mai sur les réseaux sociaux "*pour sensibiliser à la pandémie et penser à l'après-virus*", a annoncé Youssou N'Dour, parrain de l'événement marqué par un concert en ligne.

Les théâtres de Broadway à New York resteront fermés jusqu'au 6 septembre au moins, selon l'association professionnelle Broadway League.

Diplomatie : l'Allemagne et l'Estonie ont soumis au Conseil de sécurité de l'Onu un projet de résolution court relatif à la pandémie de Covid-19 et destiné à remplacer un texte de la France et de la Tunisie négocié depuis deux mois et bloqué par les États-Unis.

EN ALGÉRIE

186 NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS ET 7 AUTRES DÉCÈS

Cent quatre-vingt six (186) nouveaux cas confirmés ont été enregistrés hier, portant ainsi le nombre total des cas à 6253, selon le bilan quotidien du ministère de la santé. Sept (7) autres décès ont été enregistrés aujourd'hui. Ce qui donne un total de 522 depuis le début de cette pandémie en Algérie. Il a été relevé que l'ensemble des cas confirmés au coronavirus ont été enregistrés à travers 47 wilayas. La tranche d'âge 25-60 ans représente 56 % des cas alors que 65 % des cas de décès concernent les personnes âgées de 65 ans et plus. Un pourcentage qui indique que le confinement n'est pas totalement respecté par la catégorie active de la population. Le docteur Fourar a rappelé, par la même occasion, la "*nécessité du strict respect des mesures de prévention, la distanciation sociale et de suivre les recommandations des spécialistes afin d'éviter toute transmission du virus*". Dr Fourar a estimé que la décision de réduire certaines contraintes du confinement a été prise pour alléger les effets socio-économiques en faveur des citoyens, ajoutant que la lutte contre la propagation de cette pandémie relève du devoir de tous les citoyens et à travers tout le pays, nécessitant le strict respect des règles d'hygiène et de la distanciation dans les marchés et les locaux commerciaux. Les professionnels de la santé réitèrent la nécessité pour les citoyens de respecter les règles d'hygiène personnelle et environnementale ainsi que les conditions de confinement sanitaire, afin d'éviter toute contagion au coronavirus de jours en jours.

Il y a lieu de rappeler que le numéro vert (30 30) reste à la disposition des citoyens pour répondre à leurs préoccupations, réitérant l'impératif de respecter les recommandations des spécialistes concernant les règles d'hygiène personnelle et environnementale, ainsi que des conditions de confinement sanitaire et d'éviter les rassemblements et les visites familiales.